

INFORMATIONS FINANCIÈRES - 2023

Rapport financier et états financiers vérifiés pour l'année 2023

Documents supplémentaires pour ce point : Mise à jour intermédiaire de la gestion financière (UNAIDS/PCB(54)/24.11)

Actions requises lors de cette réunion – Le Conseil de coordination du Programme est invité à :

- *Accepter* le rapport financier et les états financiers vérifiés pour l'année close le 31 décembre 2023.

Conséquences financières des décisions : aucune

Table des matières

Section I : Introduction	4
Section II : Déclaration sur le contrôle interne 2023	11
Section III : États financiers, tableaux annexés et notes afférentes aux comptes pour l'année close le 31 décembre 2023	
Note d'information	16
Certification des états financiers	17
Lettre de transmission du commissaire aux comptes	18
Opinion du commissaire aux comptes	19
État I : État de la situation financière	22
État II : État de la performance financière.....	23
État III : État des variations de l'actif net/la situation nette	24
État IV : Tableau des flux de trésorerie.....	25
État V : État de comparaison des montants budgétés et des montants réels	26
Notes annexes aux états financiers	27
Exposé des objectifs	27
Base de préparation et de présentation.....	27
Changements comptables futurs	29
Principaux principes comptables	30
Informations complémentaires à l'état de la situation financière	36
Informations à l'appui de l'état de la performance financière	50
Informations sectorielles.....	54
Comparaison des montants budgétés et des montants réels	55
Dispenses administratives, montants passés par pertes et profits, et versements à titre gracieux	56
Informations sur les parties liées et la haute direction.....	56
Événements postérieurs à la date d'arrêté des comptes.....	56
Passifs éventuels, engagements et actifs éventuels.....	57
Section IV : Informations sur la gestion	60
Tableau 4 : Budget de base approuvé, dépenses et fonds affectés de l'UBRAF 2022-2023 pour l'année close le 31 décembre 2023	61
Tableau 5 : Fonds hors budget de base de l'UBRAF : Fonds disponibles, dépenses et fonds affectés, par origine des recettes, pour l'année close le 31 décembre 2023	63
Tableau 6 : Fonds dépensés et affectés au niveau des pays et des régions, toutes origines de fonds confondues, pour l'année close le 31 décembre 2023	64
Tableau 7 : Enveloppes allouées par pays, dépenses et fonds affectés pour l'année close le 31 décembre 2023	66

Section I : Introduction

1. Conformément à la modalité de fonctionnement 5 (vi) du Modus Operandi du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le rapport financier de l'année close le 31 décembre 2023 est remis par le Secrétariat de l'ONUSIDA au CCP pour examen et approbation, en vertu des procédures établies.
2. Les états financiers, les principes comptables et les notes afférentes aux comptes ont été préparés conformément aux dispositions des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).
3. C'est la douzième année que les états financiers de l'ONUSIDA sont préparés conformément aux normes IPSAS. De ce fait, la transparence, l'obligation de rendre des comptes et la qualité des informations financières communiquées par l'ONUSIDA ne cessent de progresser.
4. La responsabilisation, la transparence et la gestion des risques de la direction sont des aspects essentiels du programme de réformes au sein de l'ONUSIDA et les progrès se poursuivent dans ce domaine. Conformément aux meilleures pratiques en vigueur, une déclaration annuelle sur le contrôle interne est incluse dans les états financiers vérifiés. La déclaration sur le contrôle interne (DCI) est un document public de responsabilisation signé par la directrice exécutive. Elle présente l'efficacité des contrôles internes effectués au sein de l'ONUSIDA et donne des précisions sur tout problème ou risque de non-contrôle majeur survenu au cours de l'année, ainsi que sur les mesures prises pour y remédier. La DCI continuera d'être examinée chaque année pour rassurer les parties prenantes dans un souci de redevabilité.
5. L'application des normes IPSAS n'a actuellement pas d'incidence sur la préparation du budget de l'ONUSIDA – Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF) – qui continue d'être établi selon une comptabilité de caisse modifiée. Cette méthode diffère de la comptabilité d'exercice appliquée aux états financiers, un rapprochement entre le budget et les principaux états financiers est présenté conformément aux dispositions des normes IPSAS.
6. Le rapport présente les principales informations financières relatives aux recettes, aux dépenses, à l'actif net/la situation nette et aux actifs et passifs du Programme, ainsi que des informations sur les flux de trésorerie, les liquidités et la situation nette. Ainsi, il fournit une vision complète de la situation financière de l'ONUSIDA au 31 décembre 2023.

Budget-plan de travail approuvé

7. L'UBRAF 2022-2026 constitue le cadre opérationnel de la contribution du Programme commun à la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida approuvée par le CCP lors de sa 48^e réunion.
8. La priorité centrale de l'UBRAF 2022-2026 est le besoin urgent d'exploiter davantage les atouts, les capacités et les avantages comparatifs du Programme commun pour aider les pays et les communautés à faire reculer les inégalités qui empêchent d'accéder et de recourir aux services, qui font que des personnes vivant avec le VIH, exposées au risque d'infection ou affectées par la maladie sont laissées de côté, et qui alimentent l'épidémie de sida.
9. Ce premier budget-plan de travail biennal établi au titre de l'UBRAF 2022-2026 couvre les années 2022 et 2023. Reprenant les orientations stratégiques définies dans l'UBRAF, le budget-plan de travail 2022-2023 précise davantage les actions prioritaires et les résultats

escomptés du Programme commun ainsi que le budget correspondant pour chacun des 10 domaines de résultat au niveau des produits (réalisations), comme indiqué dans l'UBRAF.

10. Lors de sa session spéciale du 6 octobre 2021, le CCP a approuvé le budget de base 2022-2023 ainsi que la dotation budgétaire des coparrainants et du Secrétariat pour un montant de 187 millions d'USD par an pouvant aller jusqu'à 210 millions d'USD par an. Par ailleurs, lors de sa 49^e réunion, le CCP a approuvé le plan de travail révisé 2022-2023 (UNAIDS/PCB (49)/21.27) sur une base budgétaire comprise entre 187 millions et 210 millions d'USD par an.
11. Le budget de base annuel approuvé de 210 millions d'USD comprend : une allocation annuelle de 146 millions d'USD visant à doter le Secrétariat de l'ONUSIDA des ressources nécessaires pour remplir ses fonctions et continuer de soutenir les acteurs de la riposte au sida dans environ 85 pays ; une dotation annuelle de 64 millions d'USD pour les coparrainants servant à financer des fonctions de base, des initiatives stratégiques mondiales et les enveloppes allouées par pays :
 - 22 millions d'USD sont alloués à l'ensemble des coparrainants (2 millions d'USD chacun) afin de leur offrir une certaine prévisibilité pour s'acquitter de leur rôle respectif au sein du Programme commun ;
 - 11 millions d'USD sont alloués à des initiatives stratégiques mondiales pour amplifier les actions menées dans les principaux domaines de programmation ;
 - 31 millions d'USD sont alloués aux coparrainants dans les pays sous la forme d'enveloppes servant à soutenir les populations qui en ont le plus besoin.
12. Étant donné que les perspectives financières pour 2023 n'étaient pas prometteuses et que le solde des fonds était inférieur au niveau minimal approuvé, il a été décidé d'aller de l'avant avec un scénario de financement prudemment optimiste de 160 millions d'USD **en attendant des contributions supplémentaires** (c'est-à-dire 28 millions d'USD de moins que le seuil du budget de base approuvé de 187 millions d'USD). Cela signifie une réduction de 14 millions d'USD pour le Secrétariat et de 13 millions d'USD pour les coparrainants. En résumé, le Secrétariat a dû fonctionner avec un budget réduit de 126 millions d'USD, au lieu de 140 millions d'USD, et les coparrainants avec un budget de 34 millions d'USD, au lieu de 47 millions d'USD.

Recettes

13. En 2023, les recettes totales (produits financiers compris) se sont élevées à 219,8 millions d'USD pour les fonds de base et hors budget de base (contre 229,2 millions d'USD en 2022). Cela représente une baisse de 9,4 millions d'USD par rapport au total des fonds mobilisés en 2022.
14. Sur ce total, 161,5 millions et 58,3 millions d'USD ont respectivement été mis à disposition au titre du budget de base et des fonds hors budget de base de l'UBRAF. Les fonds hors budget de base ont été mis à la disposition de l'ONUSIDA pour appuyer un certain nombre d'activités menées à l'échelle mondiale, au niveau régional et à l'échelon des pays, et sont alloués à des objectifs ou à des pays particuliers. Le tableau 1 fournit le détail des recettes pour 2023 et 2022.

Tableau 1. Détail des recettes : tous fonds confondus (en USD)

Revenue	UBRAF Core Funds		UBRAF Non-Core Funds		TOTAL	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Governments	152 866 741	160 893 471	50 623 312	52 570 594	203 490 053	213 464 065
Cosponsoring organizations	-	-	2 332 649	1 714 989	2 332 649	1 714 989
Others	35 320	28 395	7 750 093	4 530 810	7 785 413	4 559 205
Miscellaneous	477 671	607 280	294 950		772 621	607 280
Sub-total operating revenue	153 379 732	161 529 146	61 001 004	58 816 393	214 380 736	220 345 539
<i>Finance revenue/(cost)</i>	<i>8 125 204</i>	<i>3 967 837</i>	<i>(2 678 052)</i>	<i>4 942 731</i>	<i>5 447 152</i>	<i>8 910 568</i>
Grand Total	161 504 936	165 496 983	58 322 952	63 759 124	219 827 888	229 256 107

15. Comme indiqué dans le tableau 1, des recettes d'un montant total de 161,5 millions d'USD ont été mobilisées et mises à la disposition de l'UBRAF. Ce montant représente 76,9 % de l'objectif de mobilisation de ressources fixé par le Secrétariat à 210 millions d'USD pour l'année 2023, d'où un déficit de 48,5 millions d'USD.

16. La figure 1 représente le détail des recettes reçues des principaux donateurs de l'ONUSIDA au titre du budget de base de l'UBRAF pour l'année 2023. La figure 2 (ci-dessous) représente le détail des recettes reçues des principaux donateurs de l'ONUSIDA au titre du **budget de base et des fonds hors budget de base de l'UBRAF** pour l'année 2023.

Figure 1. Détail des recettes reçues des principaux donateurs au titre du budget de base de l'UBRAF pour l'année 2023 (en millions d'USD)

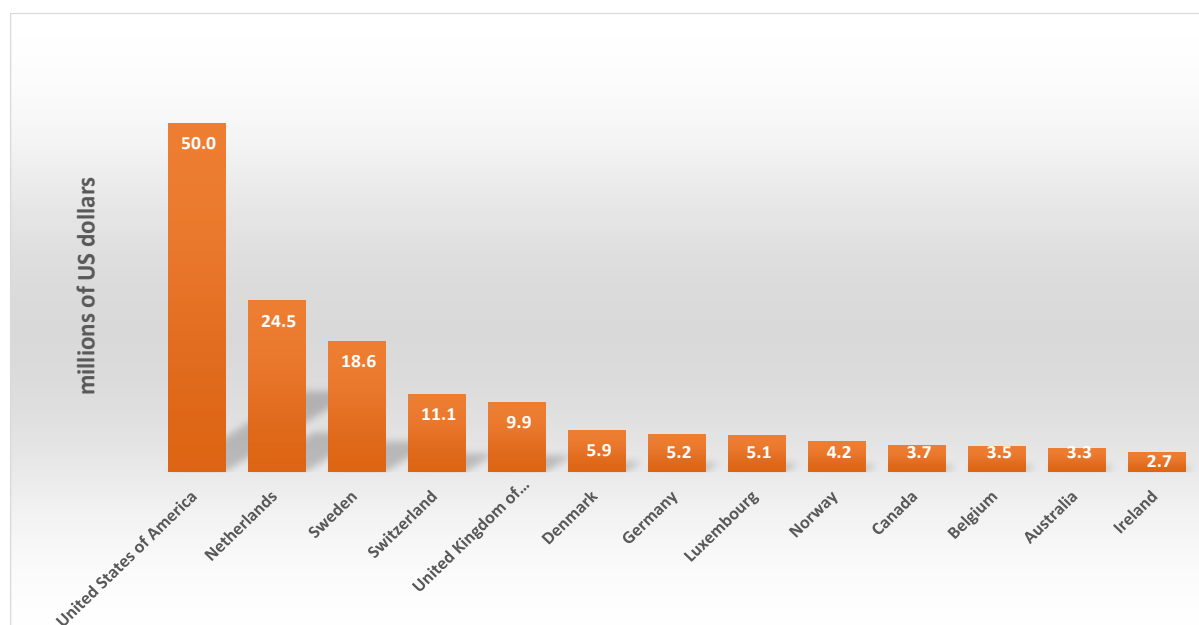
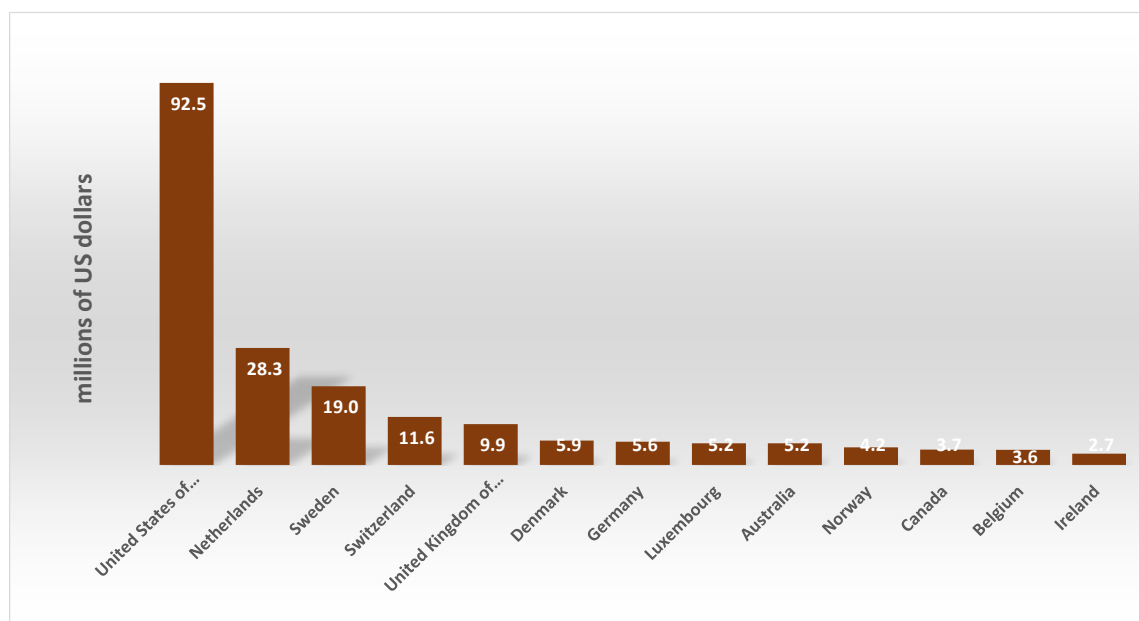


Figure 2. Détail des recettes reçues des principaux donateurs au titre du budget de base et des fonds hors budget de base de l'UBRAF pour l'année 2023 (en millions d'USD)



Dépenses

17. Les dépenses totales de l'année close le 31 décembre 2023 se sont élevées à 229 millions d'USD (contre 231,3 millions d'USD en 2022), dont :
- 158 millions d'USD au titre du budget de base de l'UBRAF pour 2022-2023 ;
 - 74,5 millions d'USD au titre des fonds hors budget de base de l'UBRAF ; (2) millions d'USD d'ajustements au titre d'autres fonds ;
 - (1,5) million d'USD supplémentaire au titre du fonds d'assurance-maladie après la cessation de service, des paiements de fin de contrat et du fonds spécial d'indemnisation, sur la base de l'étude actuarielle et conformément à la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel).

Le tableau 2 donne le détail des dépenses par type de fonds pour 2023 et 2022.

Tableau 2. Détail des dépenses : tous fonds confondus (en USD)

Expense	2023	2022
UBRAF core funds	157 957 349	173 840 102
UBRAF Non-core funds	74 496 099	56 046 645
Other funds	(1 958 338)	(861 905)
Sub-total	230 495 110	229 024 842
Adjustment to accrual for staff benefits	(1 522 092)	7 038 161
Resturcturing fund (cost of Seperation by mutual agreement(SMAs))	-	(4 800 000)
Total Expense	228 973 018	231 263 003

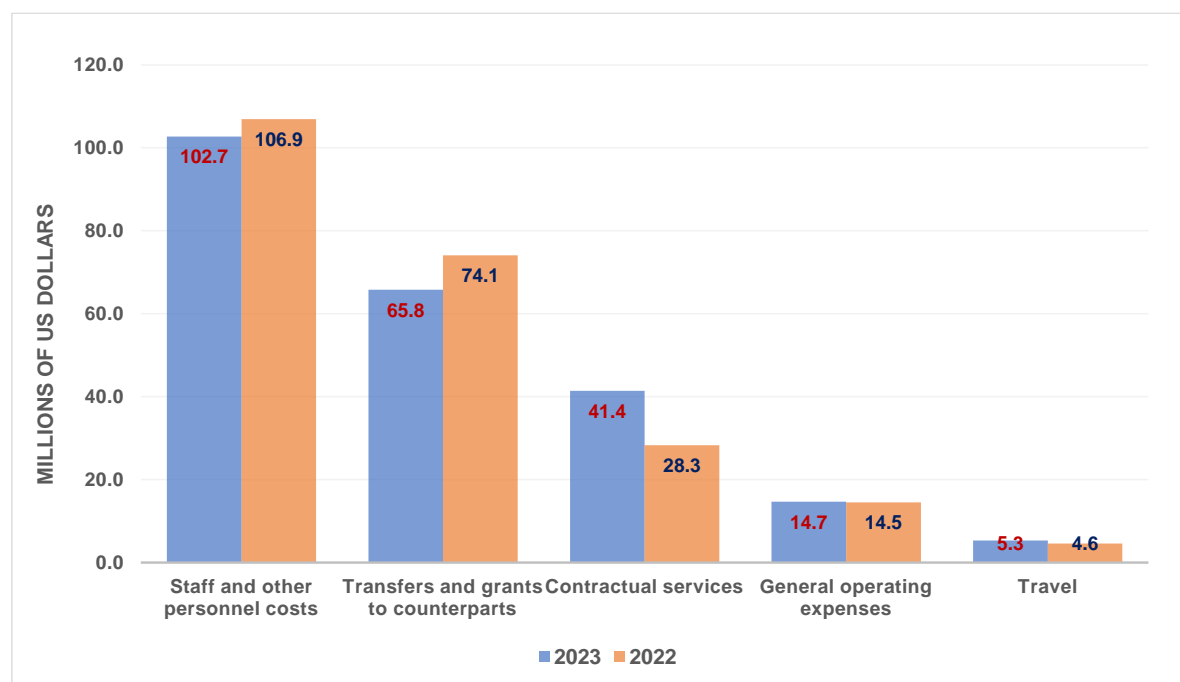
18. Plusieurs initiatives ont été mises en œuvre, notamment le gel des recrutements, le report des achats d'actifs lorsque cela était possible, la réduction ou le partage des espaces de bureau et la limitation des déplacements à l'international, afin de veiller à ce que les dépenses du Secrétariat restent inférieures à 126 millions d'USD, c'est-à-dire au montant approuvé dans le budget de base de l'UBRAF. Une économie de 5,9 millions d'USD a été réalisée, malgré les pressions inflationnistes dans le monde. Les dépenses et les fonds affectés du Secrétariat au titre du budget de base de l'UBRAF en 2023 se sont élevés à 125,9 millions d'USD, contre 134,1 millions d'USD en 2022.
19. Les dépenses de 2023, d'un montant de 230,5 millions d'USD, ont légèrement augmenté (+1,5 million d'USD) par rapport à celles de 2022, qui s'élevaient à 229 millions d'USD. Cette augmentation est détaillée dans le tableau 3 et sur la figure 3, qui montrent notamment une diminution de 4,1 millions d'USD des charges de personnel et de 8,3 millions d'USD des virements et subventions à d'autres entités, et une augmentation de 13,1 millions d'USD et de 0,8 million d'USD des charges liées aux services contractuels et aux voyages, respectivement. Les montants des dépenses répertoriées dans les autres grandes catégories de dépenses sont en phase avec celles de 2022.
20. La diminution de 4,1 millions d'USD des charges de personnel est principalement due à la baisse des provisions pour le personnel et aux économies réalisées du fait de la mise en œuvre de l'exercice d'alignement.
21. Les virements et subventions à d'autres entités sont passés de 74,1 millions d'USD en 2022 à 65,8 millions d'USD en 2023, principalement en raison de la diminution des virements aux coparrainants par rapport à 2022.
22. L'augmentation des dépenses au titre des services contractuels, qui sont passées de 28,3 millions d'USD en 2022 à 41,4 millions d'USD en 2023, est largement liée à l'expansion continue des demandes d'appui technique aux pays fourni par le biais du mécanisme d'appui technique de l'ONUSIDA financé par l'USAID.
23. Les dépenses de voyages sont restées faibles par rapport à celles de la période d'avant la pandémie de COVID, qui s'élevaient à 7,8 millions d'USD en 2019. L'augmentation de ces dépenses entre 2022 et 2023 s'explique en grande partie par la levée des restrictions liées à la pandémie. On notera ici que des contrôles stricts restent en place pour garantir une utilisation optimale des ressources.

Tableau 3 Détail des dépenses par catégorie (en USD)

Expense	2023	2022	Increase/ (decrease)
Staff and other personnel costs ^{a/}	102 674 577	106 864 907	(4 190 330)
Transfers and grants to counterparts	65 807 351	74 071 466	(8 264 115)
Contractual services	41 424 966	28 347 451	13 077 515
General operating expenses	13 980 906	14 493 759	(512 853)
Travel	5 382 101	4 580 734	801 367
Equipment, furniture and vehicles	588 439	35 587	552 852
Depreciation	636 769	630 938	5 831
Total Expense	230 495 109	229 024 842	1 470 267

^{a/} Excludes US\$ - 1.5 million for 2023 related to expense against the After Staff Health Insurance (ASHI) and Special Fund for Compensation due to movement in the actuarial liability.

Figure 3. Détail des dépenses par grandes catégories pour les années 2023 et 2022 (en millions d'USD)



Solde des fonds

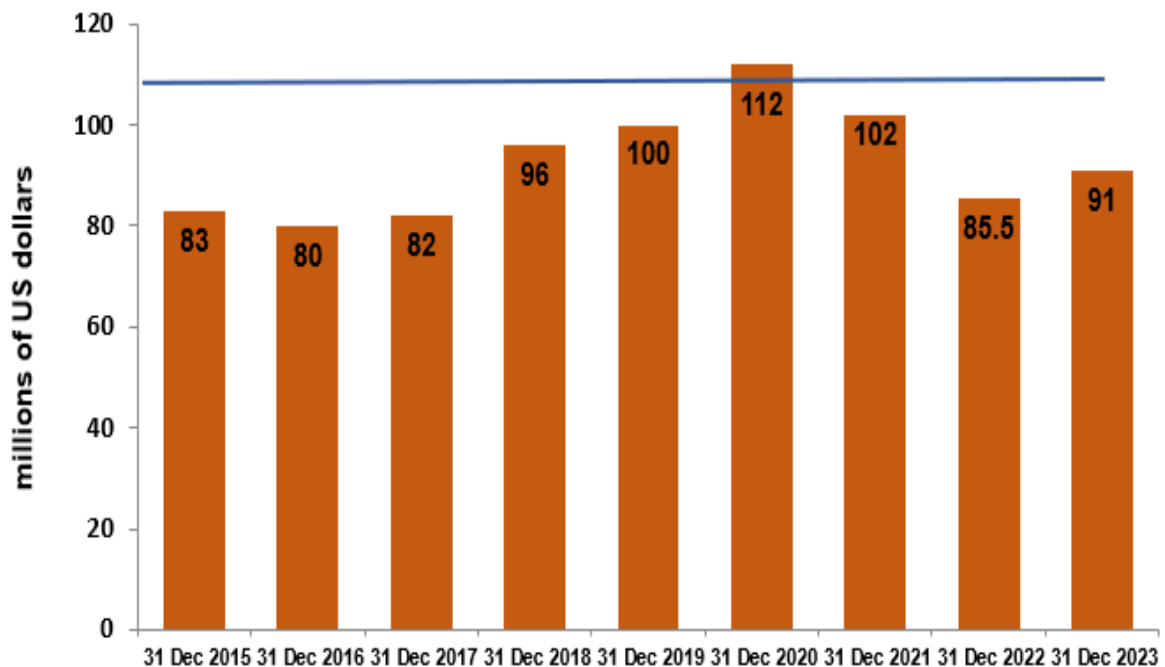
24. L'ONUSIDA étant un programme financé par des contributions volontaires, il a besoin d'un solde de fonds qui lui sert de fonds de roulement pour lancer et mettre en œuvre ses activités au début de chaque année en attendant de recevoir les contributions promises. Pour garantir la continuité des activités d'une année sur l'autre, y compris le virement de fonds aux coparrainants, il est nécessaire de disposer d'un solde de fonds suffisant à la fin de chaque année pour garantir le lancement et la mise en œuvre de l'UBRAF l'année suivante/l'exercice biennal suivant.
25. Lors de sa 26^e réunion qui s'est tenue à Genève du 22 au 24 juin 2010, le CCP a approuvé la fixation d'un niveau maximal pour le solde net des fonds de l'UBRAF équivalent à 35 % (soit 170,0 millions d'USD) du budget biennal de l'ONUSIDA. De plus, lors de sa 36^e réunion qui s'est tenue à Genève du 30 juin au 2 juillet 2015, le CCP a approuvé un niveau minimal du solde net des fonds de l'ONUSIDA équivalent à 22 % (soit 107 millions d'USD) de son budget biennal.
26. Au 31 décembre 2023, le solde net des fonds de l'UBRAF s'élevait à 91 millions d'USD, soit 21,7 % du budget biennal¹ (contre 85,5 millions d'USD, soit 20,4 %, au 31 décembre 2022). Ce niveau est inférieur au niveau minimal de 107 millions d'USD du budget biennal approuvé par le CCP en juin 2015.
27. Le solde net des fonds de l'UBRAF au 31 décembre 2023 est inférieur de 16 millions d'USD au niveau minimal approuvé et représente une augmentation de 5,5 millions d'USD par rapport au solde au 31 décembre 2022 qui s'établissait à 85,5 millions d'USD.

¹ Outre un montant de 157,7 millions d'USD dépensé en 2023 au titre de l'UBRAF 2022-2023, un montant de 2,2 millions d'USD a été affecté en 2023 (correspondant à des engagements fermes relatifs à des biens et des services devant être fournis en 2024). En conséquence, le solde net des fonds de l'UBRAF au 31 décembre 2023 destiné à couvrir les activités de l'UBRAF en 2024 s'élevait à 90,9 millions d'USD (93,1 millions d'USD moins 2,2 millions d'USD mis en réserve pour les fonds affectés en 2023).

28. Comme indiqué au point 24, le solde des fonds de l'UBRAF correspond au fonds de roulement de l'ONUSIDA. Il permet au Programme commun de virer des fonds aux coparrainants au début de chaque année et de fonctionner sans interruption. Cependant, comme le niveau du solde des fonds au 31 décembre 2023 reste inférieur au minimum fixé par le CCP, le Secrétariat continuera de suivre de près ce solde et intensifiera la mobilisation de ressources pour faire en sorte de le maintenir à un niveau permettant une mise en œuvre efficace de l'UBRAF.

29. Lors de sa 52^e réunion en juin 2023, le CCP a demandé au Secrétariat d'examiner le solde minimal du fonds qui est nécessaire pour assurer un démarrage et une mise en œuvre sans heurts de l'UBRAF au cours de l'année suivante/l'exercice biennal suivant et de faire un rapport. De plus amples informations sur le niveau minimal révisé du solde des fonds sont fournies dans la mise à jour intermédiaire de la gestion financière (UNAIDS/PCB/(52)/23.11).

Figure 4. Gestion du solde des fonds de base pour les années 2015 à 2023 (en millions d'USD)



Section II : Déclaration sur le contrôle interne 2023

Champ de responsabilité

En tant que directrice exécutive du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA), je suis redevable, conformément aux responsabilités qui me sont attribuées, en particulier l'article 12.1 du Règlement financier, du maintien d'un système de contrôle interne solide pour « garantir la réalisation des objectifs et des buts fixés pour les opérations, l'utilisation économique et efficace des ressources, la fiabilité et l'intégrité des informations, le respect des politiques, des plans, des procédures, des règles et des règlements, et la sauvegarde des actifs ».

Objectif du contrôle interne

Le système de contrôle interne est conçu pour réduire et gérer, plutôt qu'éliminer, le risque d'échec dans la réalisation des objectifs et des politiques connexes du Secrétariat de l'ONUSIDA. Par conséquent, il ne peut fournir qu'une assurance raisonnable et non absolue de l'efficacité. Il s'agit d'un processus continu visant à identifier les principaux risques, à évaluer la nature et l'étendue de ces risques et à les gérer de manière efficace, efficiente et économique.

Le contrôle interne est un processus, mis en œuvre par le CCP, la directrice exécutive, la direction générale et d'autres membres du personnel. Ce processus est conçu pour fournir une assurance raisonnable sur la réalisation des objectifs suivants :

- L'efficacité des opérations et la sauvegarde des actifs ;
- La fiabilité de l'information financière communiquée ;
- Le respect des règles et règlements en vigueur.

D'un point de vue opérationnel, le système de contrôle interne de l'ONUSIDA fonctionne en permanence à tous les niveaux du Secrétariat par le biais de processus de contrôle interne afin de garantir les objectifs ci-dessus.

Ma déclaration actuelle sur les processus de contrôle interne de l'ONUSIDA, telle que décrite ci-dessus, s'applique à l'année close le 31 décembre 2023, et jusqu'à la date d'approbation des états financiers 2023 de l'Organisation.

Environnement opérationnel de l'ONUSIDA

L'ONUSIDA opère dans des environnements difficiles. Par conséquent, l'Organisation est confrontée à des situations présentant un niveau élevé de risque, notamment en ce qui concerne la sécurité de ses employés et, dans certains cas, sa capacité à maintenir les normes les plus élevées de contrôle interne. La situation sécuritaire dans chaque pays où opère l'ONUSIDA (et les Nations Unies en général) est étroitement surveillée. Si nécessaire, des décisions stratégiques sont prises pour adapter les opérations de l'ONUSIDA et pour gérer et atténuer l'exposition aux risques de son personnel. Tous les risques sont consignés dans un registre officiel et font l'objet d'un examen régulier par les responsables.

Le cadre de contrôle interne et la gestion des risques

Le cadre de responsabilisation de la direction de l'ONUSIDA va de pair avec le cadre de gestion des risques et le cadre de contrôle interne. Ces cadres sont essentiels à la réalisation des objectifs et des buts du Programme commun avec une redevabilité accrue et une plus grande transparence.

Le cadre de gestion des risques vise à intégrer une approche systématique et efficace pour identifier, évaluer et gérer les risques et les opportunités. La haute direction a identifié les risques et les opportunités de haut niveau qui ont été rassemblés dans un « univers des risques » de

l'ONUSIDA. Les directeurs/responsables de département, de région, de liaison et de bureau de pays élaborent des registres de risques, comprenant des plans d'atténuation, sur la base de leur analyse des risques. Un contrôle de la qualité des registres est effectué avant que ceux ne soient évalués par le Comité de gestion des risques.

Outre un ensemble de règles, de procédures et de processus, le cadre de contrôle interne comprend des mécanismes permettant d'évaluer son efficacité globale. Chaque année, les responsables qui ont des pouvoirs financiers et administratifs délégués remplissent une liste de contrôle afin d'évaluer et de suivre les contrôles internes globaux, ainsi que les domaines de contrôle fonctionnels clés, dans leurs bureaux ou départements respectifs. Les résultats de cette autoévaluation sont analysés à la lumière des constatations récurrentes du vérificateur intérieur et des principaux risques identifiés pour alimenter un examen global de l'efficacité et des plans d'amélioration continue.

Examen de l'efficacité des contrôles internes

Mon examen de l'efficacité du système de contrôle interne est principalement éclairé par :

- Les hauts responsables de l'Organisation – directeurs exécutifs adjoints, directeurs des équipes d'appui aux régions et des bureaux de liaison, directeurs des bureaux de pays, directeurs de départements, directeurs fonctionnels – qui jouent un rôle important et sont responsables des résultats, de la performance, des activités de contrôle relevant de leur compétence et des ressources qui leur sont confiées.
- Je tire mon assurance des attestations de contrôle interne signées par les directeurs de départements et les directeurs régionaux. Ces lettres confirment l'importance de veiller à l'existence de contrôles internes adéquats aux côtés d'autres activités d'assurance.
- La liste d'auto-évaluation des contrôles internes remplie par les responsables concernés. D'après les résultats consolidés de l'exercice d'auto-évaluation mené en 2023, il a été considéré que les contrôles internes étaient globalement satisfaisants. L'aspect de la gestion des risques considéré comme celui qui pourrait être le plus amélioré reste le contrôle opérationnel. Les résultats des autoévaluations montrent également que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour garantir la mise à jour régulière des plans de continuité d'activité et pour améliorer le suivi des activités de contrôle. D'autres aspects à améliorer, mis en évidence dans les autoévaluations et les constatations d'audit, concernent les activités d'assurance dans la gestion des partenaires d'exécution et des accords, ainsi que la vérification physique des actifs. Un plan d'action par rapport aux domaines à améliorer et aux constatations d'audit récurrentes est présenté au CCP dans la réponse de la direction aux rapports de contrôle.
- Les évaluations des risques réalisées par les responsables. L'exercice 2023 a révélé que les risques qui reviennent le plus souvent sont des risques en lien avec les ressources humaines, le contexte politique, le financement et le programme.
- Les rapports publiés par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI), qui comprennent des informations indépendantes et objectives sur l'adéquation et l'efficacité du système de contrôles internes de l'ONUSIDA, ainsi que des recommandations d'amélioration. Les principales conclusions des rapports d'audit interne sont résumées dans le rapport annuel de l'auditeur interne au CCP.
- Les rapports publiés par l'auditeur externe, qui assurent une surveillance indépendante et rendent compte de la conformité de l'ONUSIDA aux règles et règlements financiers. L'auditeur externe présente une mise à jour de ses travaux et de ses principales conclusions au CCP.
- Les observations du CCP.

- Les travaux du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance, dont les recommandations contribuent à renforcer la responsabilité et la surveillance au sein d'ONUSIDA.

Problèmes de risque importants notés

Après que les départements, les bureaux régionaux et les bureaux de pays ont rempli le registre des risques en 2023, les constatations ont été rassemblées et étudiées par le Comité de gestion des risques, puis approuvées par la haute direction. Certains des principaux risques auxquels l'Organisation est actuellement confrontée sont résumés ci-dessous.

Principaux risques	Exemples d'activités d'atténuation en cours ou prévues
<p>L'évolution des programmes et des priorités des partenaires stratégiques, y compris des coparrainants mais aussi d'autres parties prenantes, diminue l'attention portée à la riposte au sida.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intensifier les actions de plaidoyer auprès des gouvernements, des décideurs et des donateurs dans les pays et au niveau mondial. ▪ Faire passer un message fort et cohérent au sein et en dehors de l'Organisation (par des communications et l'engagement de ressources) en ce qui concerne les principales priorités. ▪ Accroître la visibilité du travail effectué par les coparrainants sur le VIH et intégrer davantage le VIH dans leurs missions et leur champ d'expertise. ▪ Démontrer la pertinence de la riposte au VIH et les enseignements retenus en matière de priorités concurrentes et/ou d'autres priorités comme la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation (SDSP).
<p>Financement insuffisant pour assurer le financement intégral de l'UBRAF (fonds de base et fonds hors budget de base)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources du Programme commun 2022-2026 en étroite collaboration avec les coparrainants et les partenaires, en mettant l'accent sur l'obtention d'un financement pour les fonctions de base. ▪ Lancer une proposition de valeur et une campagne de financement, y compris un dialogue structuré sur le financement avec des messages clairs sur les résultats, les priorités et la valeur ajoutée du Programme commun. ▪ Poursuivre les actions de plaidoyer auprès des donateurs et des gouvernements afin d'accroître les ressources extérieures et intérieures consacrées au VIH.
<p>Les conséquences négatives de crises mondiales/régionales majeures – sanitaires, géopolitiques, sécuritaires – ont une incidence sur la continuité des activités, ce qui se traduit par :</p> <p>Une organisation du travail bouleversée qui affecte la sécurité, l'équilibre vie professionnelle-vie privée et la capacité d'exécution du personnel ; des perturbations dans les programmes de</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Continuer à pousser les innovations dans le domaine de la prestation de services et des nouvelles technologies, de sorte que les services puissent être maintenus pendant les périodes de perturbations. ▪ Continuer à soutenir l'élaboration de plans d'urgence et de continuité qui incluent les services essentiels de lutte contre le VIH, y compris l'approvisionnement et la gestion des stocks de fournitures et de médicaments liés au VIH. ▪ Travailler avec les acteurs nationaux et internationaux pour fournir des services essentiels aux personnes vivant avec le VIH et aux populations clés touchées par des crises humanitaires majeures et soutenir les communautés touchées par des crises liées aux droits humains et à l'égalité de genre.

Principaux risques	Exemples d'activités d'atténuation en cours ou prévues
<p>prévention, de dépistage et de traitement du VIH ; une augmentation des atteintes aux droits humains, des inégalités de genre et de la violence sexiste.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Veiller à ce que les plans de continuité des activités de l'ONUSIDA soient élaborés, périodiquement mis à jour et mis en œuvre selon les besoins. ▪ Poursuivre les innovations dans le domaine des technologies de l'information et de la communication pour aider le personnel à opérer dans un contexte incertain et en évolution rapide.
<p>En raison d'une empreinte réduite et de l'incapacité à attirer et à retenir en temps voulu des ressources humaines qualifiées, motivées et convenablement formées, l'ONUSIDA n'est pas en mesure de répondre aux besoins émergents et de remplir son mandat en obtenant les résultats escomptés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Examiner les postes vacants et veiller à ce que les fonctions essentielles soient pourvues en temps utile. ▪ Poursuivre l'engagement auprès des coparrainants afin de hiérarchiser les activités et de promouvoir des mécanismes de mise en œuvre plus efficaces. ▪ Rationaliser le processus de recrutement afin de réduire les délais de recrutement. ▪ Veiller à l'intégration adéquate des nouveaux membres du personnel ainsi qu'à la préservation et au partage des connaissances institutionnelles (gestion des connaissances).
<p>Les effectifs de l'ONUSIDA sont affectés par des incidents de sécurité et de sûreté. Le bien-être et la santé mentale sont compromis par des facteurs de stress environnementaux et organisationnels.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Veiller au respect des recommandations du Département de la sûreté et de la sécurité (DSS) afin de limiter les risques pour les personnels. ▪ Garantir l'accès à l'information sur la disponibilité des soins médicaux d'urgence dans le pays et sur les établissements de santé qui reconnaissent l'assurance-maladie du personnel de l'OMS. ▪ Élaborer et mettre en œuvre des politiques et des mécanismes visant à favoriser un environnement de travail sûr et respectueux qui soutient la diversité, l'équité, l'inclusion et l'accessibilité. ▪ Veiller à ce que les obligations de vigilance vis-à-vis du personnel soient pleinement respectées et fournir aux membres du personnel des informations et un accès à des services pour promouvoir et protéger leur santé mentale et leur bien-être. ▪ S'assurer que l'Organisation soutient des modalités de travail alternatives/flexibles.
<p>Les contextes juridiques et socioéconomiques ne sont pas propices à l'élimination des obstacles qui empêchent d'offrir un accès équitable à des services de prévention, de traitement et de prise en charge médico-sociale du VIH/sida, exempts de toute forme de stigmatisation ou de discrimination.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Continuer à encourager et à soutenir l'engagement politique et le financement d'interventions sur les questions de droits humains et la réforme juridique dans le contexte du VIH. ▪ Fournir un appui technique et des conseils aux gouvernements, aux communautés et aux autres parties prenantes pour élaborer, mettre en œuvre, généraliser et suivre des programmes pérennes sur les droits humains, fondés sur des données factuelles. ▪ Tirer parti de partenariats pour promouvoir l'accès à la justice et la création d'environnements juridiques et politiques favorables, notamment en supprimant les lois et les politiques répressives et discriminatoires et en faisant reculer la stigmatisation et la discrimination.

Principaux risques	Exemples d'activités d'atténuation en cours ou prévues
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivre les progrès accomplis dans l'élimination des obstacles qui portent atteinte aux droits humains, et aider les communautés et les gouvernements à suivre les progrès ainsi que les violations des droits.
<p>Le risque d'attaques de cybersécurité compromet de manière significative les systèmes d'information critiques, les actifs numériques ou les données critiques, entraînant une interruption des opérations, des pertes financières, des poursuites judiciaires ou une atteinte à la réputation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Surveiller les menaces, se préparer à faire face et faire en sorte de pouvoir réagir en cas d'incident. ▪ Continuer à sensibiliser les utilisateurs. ▪ Mettre en œuvre des mesures visant à renforcer le niveau de sécurité.
<p>L'incapacité à prévenir, détecter et gérer les cas d'exploitation, d'abus et de harcèlement à caractère sexuel et d'autres formes d'inconduite porte atteinte aux personnes et affecte la réputation de l'Organisation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ S'assurer que le personnel et les consultants suivent la formation obligatoire portant sur la prévention des comportements abusifs et de l'exploitation sexuelle et sur la conduite à tenir face à de telles situations. ▪ Renforcer l'évaluation des partenaires d'exécution et la sélection des nouvelles recrues. ▪ Déployer un outil d'évaluation des risques d'exploitation, d'abus et de harcèlement à caractère sexuel et d'inconduite sexuelle au niveau des pays. ▪ Renforcer la fonction, la capacité et les processus d'enquête. ▪ Veiller à ce que les plaintes soient traitées en temps utile.
<p>Le système de gestion des activités (BMS) ne parvient pas à produire des gains d'efficacité pour l'ONUSIDA, car les processus nouvellement conçus ne répondent pas suffisamment aux opérations et aux spécificités organisationnelles de l'ONUSIDA, et les utilisateurs ne sont pas formés et soutenus de manière adéquate après le déploiement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Obtenir le financement et les ressources nécessaires à un déploiement efficace (tests, formation des utilisateurs, migration des données, etc.). ▪ Veiller à ce que l'ONUSIDA s'engage activement dans le projet BMS en participant aux réunions de pilotage et autres réunions du projet BMS avec l'OMS et d'autres entités hébergées, en échangeant des informations avec les équipes techniques et fonctionnelles impliquées dans le projet et en planifiant efficacement les activités de mise en œuvre. ▪ Identifier et former les points focaux de soutien du BMS de plusieurs branches/régions afin de soutenir les opérations après le déploiement.
<p>La fraude et la corruption peuvent être commises par des membres du personnel et d'autres personnes en raison de la faiblesse ou de l'inadéquation des contrôles internes ou de la vulnérabilité de l'environnement économique externe.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser aux mécanismes et processus de prévention, de détection et de réponse à la fraude (par exemple, formation obligatoire sur la prévention de la fraude). ▪ Renforcer le suivi et la surveillance des accords contractuels et des résultats attendus. ▪ Veiller à ce que les allégations de fraude soient traitées en temps utile.

Déclaration

Aussi bien conçu soit-il, le contrôle interne, même s'il fonctionne efficacement, a des limites inhérentes à l'exercice, notamment la possibilité d'être contourné, et ne peut donc fournir qu'une assurance raisonnable. Par ailleurs, l'efficacité du contrôle interne peut varier au fil du temps en fonction de l'évolution de la situation.

Je m'engage à remédier à toute faiblesse des contrôles internes qui pourrait être constatée au cours de l'année et portée à mon attention.

Sur la base de ce qui précède, je conclus que, au meilleur de ma connaissance et de mes informations, il n'y a pas de faiblesses importantes qui empêcheraient l'auditeur externe de fournir une opinion sans réserve sur les états financiers de l'ONUSIDA, ni d'autres questions importantes qui devraient être soulevées dans le présent document pour l'année close le 31 décembre 2023 et jusqu'à la date d'approbation des états financiers.

Winnie Byanyima

Executive Director

Handwritten signature of Winnie Byanyima in black ink.

Genève, le 3 avril 2024

Section III : États financiers, tableaux annexés et notes afférentes aux comptes pour l'année close le 31 décembre 2023

Cette section du rapport financier présente la situation financière globale de l'ONUSIDA au 31 décembre 2023. Les états financiers appropriés, les notes afférentes et les tableaux annexés à leur appui ont été préparés conformément aux dispositions du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'OMS, et des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Les tableaux annexés fournissent des détails contextuels et des explications à l'appui des fonds et des comptes spécifiques gérés par l'ONUSIDA, par l'intermédiaire des systèmes financiers de l'OMS, pour l'année close le 31 décembre 2023.

Certification des états financiers


Certification des états financiers pour l'année close le 31 décembre 2023

Les états financiers, les principes comptables et les notes afférentes aux comptes ont été préparés conformément aux dispositions des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Les états financiers de l'ONUSIDA sont également préparés conformément aux dispositions du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'OMS, organisation qui fournit des services d'administration à l'appui du Programme commun conformément à la résolution 1994/24 de l'ECOSOC et à l'Article XI du Mémoire d'accord conclu entre les coparrainants créant l'ONUSIDA.

Les états financiers pour l'année close le 31 décembre 2023 ainsi que les notes afférentes et les tableaux annexés à leur appui sont approuvés.



Timothy Martineau
Director, Management



Winnie Byanyima
Executive Director
UNAIDS

Geneva, 15 March 2024

Lettre de transmission du commissaire aux comptes

Ritu Dhillon
Director External Audit
(WHO)



Room No. M 019
World Health Organization
Avenue Appia, 1211 Geneva

1 May 2024

Dear Sir,

On behalf of the Comptroller and Auditor General of India, I have the honour to present to the Management of UNAIDS, the External Auditor's opinion on the financial statements of UNAIDS for the financial year ended 31 December 2023.

Yours sincerely,

Ritu Dhillon

The Chair
Programme Coordinating Board
Joint United Nations Programme on HIV/AIDS
Geneva, Switzerland

Opinion du commissaire aux comptes

Report of the External Auditor on the financial statements

Opinion

We have audited the financial statements of the Joint United Nations Programme on HIV/AIDS (UNAIDS), which comprise the statement of financial position (statement I) as at 31 December 2023, the statement of financial performance (statement II), the statement of changes in net assets/equity (statement III), the statement of cash flow (statement IV) and the statement of comparison of budget and actual amount (statement V) for the year then ended, as well as the notes to the financial statements.

In our opinion, the accompanying financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of UNAIDS as at 31 December 2023 and its financial performance and cash flows for the year then ended in accordance with the International Public Sector Accounting Standards (IPSAS).

Basis for opinion

We conducted our audit in accordance with the International Standards on Auditing. Our responsibilities under those standards are described in the section below entitled “Auditor’s responsibilities for the audit of the financial statements”. We are independent of UNAIDS in accordance with the ethical requirements relevant to our audit of the financial statements and we have fulfilled our other ethical responsibilities in accordance with those requirements. We believe that the audit evidence that we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Information other than the financial statements and the auditor’s report thereon

Management is responsible for the other information, which comprises the information included in the Director General’s Report for the year ended 31 December 2023, but does not include the financial statements and our auditor’s report thereon.

Our opinion on the financial statements does not cover the other information, and we do not express any form of assurance thereon.

In connection with our audit of the financial statements, our responsibility is to read the other information and, in doing so, consider whether the other information is materially inconsistent with the financial statements or our knowledge obtained in the audit, or otherwise appears to be materially misstated. If, on the basis of the work that we have performed, we conclude that there is a material misstatement in the other information, we are required to report that fact. We have nothing to report in this regard.

Responsibilities of management and those charged with governance for the financial statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of the financial statements in accordance with IPSAS and for such internal control as management determines to be necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

In preparing the financial statements, management is responsible for assessing the ability of UNAIDS to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to the going concern and using the going-concern basis of accounting unless the management intends either to liquidate UNAIDS or to cease operations, or has no realistic alternative but to do so.

Those charged with governance are responsible for overseeing the financial reporting process of UNAIDS.

Auditor's responsibilities for the audit of the financial statements

Our objectives are to obtain reasonable assurance as to whether the financial statements as a whole are free from material misstatements, whether due to fraud or error, and to issue an auditor's report that includes our opinion. Reasonable assurance is a high level of assurance but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with the International Standards on Auditing will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of these financial statements.

As part of an audit in accordance with the International Standards on Auditing, we exercise professional judgment and maintain professional scepticism throughout the audit. We also:

- (a) Identify and assess the risks of material misstatement in the financial statements, whether due to fraud or error, design and perform audit procedures responsive to those risks, and obtain audit evidence that is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than the risk of not detecting one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omission, misrepresentation or the overriding of internal control;
- (b) Obtain an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the internal control of UNAIDS;
- (c) Evaluate the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by the management;
- (d) Draw conclusions as to the appropriateness of the Management's use of the going-concern basis of accounting and, on the basis of the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists in relation to events or conditions that may cast

significant doubt on the ability of UNAIDS to continue as a going concern. If we conclude that a material uncertainty exists, we are required to draw attention in our auditor's report to the related disclosures in the financial statements or, if such disclosures are inadequate, to modify our opinion. Our conclusions are based on the audit evidence obtained up to the date of our auditor's report. However, future events or conditions may cause UNAIDS to cease to continue as a going concern;

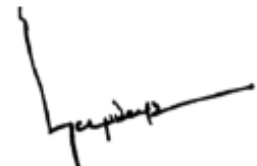
- (e) Evaluate the overall presentation, structure and content of the financial statements, including the disclosures, and whether the financial statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation.

We communicate with those charged with governance regarding, among other matters, the planned scope and timing of the audit and significant audit findings, including any significant deficiencies in internal control that we identify during our audit.

Report on other legal and regulatory requirements

Furthermore, in our opinion, the transactions of UNAIDS that have come to our notice or that we have tested as part of our audit have, in all significant respects, been in accordance with the WHO Financial Regulations.

In accordance with Regulation XIV of the WHO Financial Regulations, we will also issue long-form report on our audit of UNAIDS.



Girish Chandra Murmu
Comptroller and Auditor General of India

29 April 2024

Statement I

Statement of Financial Position

All sources of funds as at 31 December 2023

(in US dollars)

	Note	31 December 2023	31 December 2022
ASSETS			
Current assets			
Cash and cash equivalents held by WHO	4.1	9 883 071	13 389 626
Short term investments held by WHO	4.2	135 535 036	153 685 000
Accounts receivable - current	4.3	113 032 759	106 934 714
Staff receivables	4.4	2 160 182	1 537 997
Prepayments and deposits	4.5	1 999 272	2 643 465
Other current receivables	4.6	527 986	435 072
Total current assets		263 138 306	278 625 874
Non-current assets			
Accounts receivable - non-current	4.3	413 640	7 568 012
Property, plant and equipment	4.9	18 815 895	19 155 412
Total non-current assets		19 229 535	26 723 424
TOTAL ASSETS		282 367 841	305 349 298
LIABILITIES			
Current liabilities			
Accounts payable	4.10	4 865 883	6 786 660
Staff payable	4.11	382 764	235 604
Accrued staff benefits - current	4.12	10 851 096	16 436 572
Deferred revenue - current	4.13	8 390 380	8 497 750
Financial liabilities held by WHO	4.2	582 000	2 153 000
Long-term borrowings - current	4.14	716 168	647 887
Other current liabilities	4.15	230 789	233 316
Total current liabilities		26 019 080	34 990 789
Non-current liabilities			
Accrued staff benefits - non-current	4.12	(16 737 214)	(1 738 004)
Deferred revenue - non-current	4.13	413 640	7 568 012
Long-term borrowings - non-current	4.14	21 149 588	16 829 578
Total non-current liabilities		4 826 014	22 659 586
TOTAL LIABILITIES		30 845 094	57 650 375
NET ASSETS/EQUITY			
Net assets/reserves			
Operating Reserve Fund	4.17	35 000 000	35 000 000
Equity in capital assets		11 111 790	10 394 921
Common Fund		(19 078 740)	(13 894 172)
Non-restricted funds		93 140 356	89 592 768
Restricted funds		61 152 636	73 677 142
Building Renovation Fund	4.18	6 670 032	7 299 763
Staff Benefits		53 983 802	37 158 780
Non-payroll staff entitlements Fund		9 542 870	8 469 721
TOTAL NET ASSETS/EQUITY		251 522 747	247 698 923
TOTAL LIABILITIES AND NET ASSETS/EQUITY		282 367 841	305 349 298

L'exposé des principaux principes comptables et les notes afférentes font partie des états financiers.

Statement II
Statement of Financial Performance
All sources of funds for the year ended 31 December 2023
(in US dollars)

	Notes	31 December 2023	31 December 2022
Revenue	5.2		
Voluntary contributions			
Governments		203 490 053	213 464 065
Cosponsoring organizations		2 332 649	1 714 989
Others		7 785 413	4 559 205
Sub total voluntary contribution		213 608 115	219 738 259
Miscellaneous		772 621	607 280
Total revenue		214 380 736	220 345 539
Expense	5.3		
Staff and other personnel costs		101 152 485	109 103 068
Transfers and grants to counterparts		65 807 351	74 071 466
Contractual services		41 424 966	28 347 451
General operating expenses		13 980 906	14 493 759
Travel		5 382 101	4 580 734
Equipment, vehicles and furniture		588 439	35 587
Depreciation		636 769	630 938
Total expense		228 973 018	231 263 003
Finance revenue/(cost)	5.4	5 447 153	8 910 568
Total surplus/(deficit) for the year		(9 145 129)	(2 006 896)

L'exposé des principaux principes comptables et les notes afférentes font partie des états financiers.

Statement III
Statement of Changes in Net Assets/Equity
All sources of funds for the year ended 31 December 2023
(in US dollars)

	Notes	31 December 2023	2023 Movements	2023 Adjustments	31 December 2022
Net assets/reserves	4.16				
Operating Reserve Fund	4.17	35 000 000			35 000 000
Equity in capital assets		4 458 270			4 458 270
Loan adjustments		6 653 520	716 869		5 936 651
Total Equity in capital assets		11 111 790	716 869	-	10 394 921
Common Fund					
Depreciation on property, plant and equipment		(9 608 529)	(636 769)		(8 971 760)
Revaluation reserve		(9 470 211)	(4 547 799)		(4 922 412)
Total Common Fund		(19 078 740)	(5 184 568)	-	(13 894 172)
Non-restricted funds					
UBRAF Core unrestricted		93 140 356	3 547 588		89 592 768
Restricted funds					
UBRAF non-core restricted		61 152 636	(12 094 506)	(430 000)	73 677 142
Other Funds					
Building Renovation Fund	4.18	6 670 032	(1 059 731)	430 000	7 299 763
Staff Benefits Fund					
Terminal Payments		4 109 012	2 347 152		1 761 860
Staff Health Insurance		49 984 089	1 557 617	12 994 477	35 431 995
Special Fund for Compensation		(109 299)	(48 700)	(25 524)	(35 075)
Total Staff Benefits Fund		53 983 802	3 856 069	12 968 953	37 158 780
Non-payroll staff entitlements Fund		9 542 870	1 073 149		8 469 721
Net assets/equity		251 522 747	(9 145 129)	12 968 953	247 698 923

L'exposé des principaux principes comptables et les notes afférentes font partie des états financiers.

Statement IV

Statement of Cash Flow

All sources of funds for the year ended 31 December 2023

(in US dollars)

	2023	2022
Cash flows from operating activities		
Surplus/(deficit) for the year	(9 145 129)	(2 006 896)
Depreciation	636 769	630 938
Investment revenue presented as investing activities	10 089 035	2 023 238
Unrealized (gains)/Losses on revaluation of long-term borrowings	4 547 798	(4 272 645)
(Increase)/decrease in accounts receivables - current	(6 098 045)	(302 912)
(Increase)/decrease in accounts receivables - non-current	7 154 372	3 755 573
(Increase)/decrease in staff receivables	(622 185)	556 163
(Increase)/decrease in prepayments and deposits	644 193	(1 691 298)
(Increase)/decrease in other current receivables	(92 914)	(67 802)
Increase/(decrease) in accounts payables	(1 920 777)	3 226 236
Increase/(decrease) in staff payables	147 160	(72 364)
Increase/(decrease) in accrued staff benefits - current	(5 585 476)	(7 332 621)
Increase/(decrease) in deferred revenue - current	(107 370)	(822 928)
Increase/(decrease) in other current liabilities	(2 527)	(2 659)
Increase/(decrease) in deferred revenue - non-current	(7 154 372)	(575 255)
Increase/(decrease) in accrued staff benefits - non-current	(14 999 210)	(142 135 539)
Direct adjustments to net assets/equity	12 968 953	141 100 915
<i>Net cash flow from operating activities</i>	<u>(9 539 725)</u>	<u>(7 989 856)</u>
Cash flows from investing activities		
Investment revenue presented as investing activities	(10 089 035)	(2 023 238)
(Increase)/decrease in short term investments	18 149 964	11 486 000
Increase/(decrease) in financial liabilities	(1 571 000)	865 000
(Increase)/decrease in property, plant and equipment	(297 251)	(167 332)
<i>Net cash flow from investing activities</i>	<u>6 192 678</u>	<u>10 160 430</u>
Cash flows from financing activities		
Increase/(decrease) in long-term borrowings - current	68 281	(5 665)
Increase/(decrease) in long-term borrowings -non-current	4 320 009	(5 391 186)
Net unrealized gains/(Losses) on revaluation	(4 547 798)	4 272 645
<i>Net cash flow from financing activities</i>	<u>(159 508)</u>	<u>(1 124 206)</u>
Net Increase/(decrease) in cash and cash equivalents	<u>(3 506 555)</u>	<u>1 046 368</u>
Cash and cash equivalents at beginning of year	<u>13 389 626</u>	<u>12 343 258</u>
Cash and cash equivalents at end of year	<u>9 883 071</u>	<u>13 389 626</u>

L'exposé des principaux principes comptables et les notes afférentes font partie des états financiers.

Statement V
Statement of Comparison of Budget and Actual Amount
2022-2023 Unified Budget, Results and Accountability Framework
for the period ended 31 December 2023
(in US dollars)

	2022-2023 Approved core budget	Expense 2022	Expense 2023	Expense 2022-2023	Balance	Percentage ¹ implementation
	(a)	(b)	(c)	(d) = (b+c)	(e) = (a-d)	(f) = (d / a)
I. Result Areas						
1 HIV prevention	25 533 700	10 443 200	7 922 800	18 366 000	7 167 700	71.9%
2 HIV testing and treatment	11 347 300	4 555 300	3 507 800	8 063 100	3 284 200	71.1%
3 Paediatric AIDS and vertical transmission	11 583 800	4 701 800	3 494 800	8 196 600	3 387 200	70.8%
4 Community-led responses	6 464 700	2 498 400	2 068 700	4 567 100	1 897 600	70.6%
5 Human rights	9 035 900	3 680 700	2 858 300	6 539 000	2 496 900	72.4%
6 Gender equality	9 227 800	3 590 100	3 101 200	6 691 300	2 536 500	72.5%
7 Young people	9 945 500	3 958 000	3 296 900	7 254 900	2 690 600	72.9%
8 Fully funded HIV response	4 424 200	1 736 500	1 513 800	3 250 300	1 173 900	73.5%
9 Integration and social protection	9 523 000	3 840 000	3 121 600	6 961 600	2 561 400	73.1%
10 Humanitarian settings and pandemics	8 914 100	3 596 000	3 114 100	6 710 100	2 204 000	75.3%
Global Strategic Initiatives	22 000 000	-	-	-	22 000 000	0.0%
Total Cosponsors	128 000 000	42 600 000	34 000 000	76 600 000	51 400 000	59.8%
II. Core Functions						
1 Leadership, advocacy and communication	64 720 000	28 624 278	27 841 530	56 465 808	8 254 192	87.2%
2 Partnerships, mobilization and innovation	60 598 200	26 449 959	25 395 235	51 845 194	8 753 006	85.6%
3 Strategic information	41 887 400	18 807 973	17 817 745	36 625 718	5 261 682	87.4%
4 Coordination, convening & country implementation support	68 672 000	30 908 833	29 061 725	59 970 558	8 701 442	87.3%
5 Governance and mutual accountability	56 122 400	25 157 681	23 609 671	48 767 352	7 355 048	86.9%
Total Secretariat	292 000 000	129 948 724	123 725 905	253 674 629	38 325 371	86.9%
Grand Total	420 000 000	172 548 724	157 725 905	330 274 629	89 725 371	78.6%
Basis differences						
Capitalization of assets		(167 332)	(297 251)			
Loan repayment		(647 186)	(716 869)			
Total basis differences		(814 518)	(1 014 120)			
Timing differences						
Expenses incurred in prior period against all funds		8 492 308	-			
Entity differences						
Expenses under other funds		51 036 489	72 261 233			
Total expense as per the Statement of Financial Performance (Statement II)		231 263 003	228 973 018			

L'exposé des principaux principes comptables et les notes afférentes font partie des états financiers.

² En raison du niveau réduit des fonds mobilisés en 2022 et 2023, le budget de fonctionnement interne du Programme commun 2022-2023 a été fixé à 342,6 millions d'USD pour l'exercice biennal (76,6 millions d'USD pour les coparrainants et

Notes annexes aux états financiers

1. Exposé des objectifs

Par sa résolution 1994/24 du 26 juillet 1994, le Conseil économique et social (ECOSOC) a porté création du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) pour « mettre en œuvre un programme commun et coparrainé des Nations Unies sur le VIH/sida, fondé sur la co-appropriation, la collaboration au niveau de la planification et de l'exécution, et un partage équitable des responsabilités ». L'ONUSIDA regroupe actuellement 11 institutions des Nations Unies appelées « coparrainants ».³

Le Programme est dirigé par un directeur exécutif qui est nommé par le Secrétaire général des Nations Unies sur recommandation des coparrainants et qui rend compte directement au Conseil de coordination du Programme (CCP), lequel fait fonction d'organe de gouvernance du Programme.

Les objectifs de l'ONUSIDA sont mentionnés dans le Mémoire d'accord conclu entre les coparrainants portant création de l'ONUSIDA et dans les résolutions 1994/24 et 1995/2 du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC).

Les objectifs de l'ONUSIDA ont été affinés et actualisés dans la nouvelle vision et le nouvel énoncé de la mission du programme commun, qui ont été avalisés par le CCP lors de sa 26^e réunion qui s'est tenue à Genève du 22 au 24 juin 2010. Ces objectifs actualisés sont les suivants :

- **Unir les efforts** des organismes des Nations Unies, de la société civile, des gouvernements nationaux, du secteur privé, des institutions mondiales et les personnes vivant avec et les plus affectées par le VIH ;
- **S'exprimer haut et fort de manière solidaire** avec les personnes les plus affectées par le VIH pour défendre la dignité humaine, les droits de la personne et l'égalité entre les sexes ;
- **Mobiliser des ressources** politiques, techniques, scientifiques et financières, et nous responsabiliser, nous et d'autres, pour obtenir des résultats ;
- **Donner des moyens aux acteurs du changement** grâce à des informations stratégiques et concrètes pour les influencer et s'assurer que les ressources sont allouées là où leur impact est le plus puissant ;
- **Soutenir un leadership national participatif** pour des ripostes pérennes qui sont intégrées aux efforts nationaux en faveur de la santé et du développement dont elles font partie intégrante.

2. Base de préparation et de présentation

Les comptes de l'ONUSIDA sont tenus conformément aux dispositions du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'OMS, organisation qui fournit des services d'administration à l'appui du Programme commun conformément à la résolution 1994/24 de l'ECOSOC et à l'Article XI du Mémoire d'accord conclu entre les coparrainants créant l'ONUSIDA. Les principes comptables et les pratiques de présentation de l'information financière appliqués par l'ONUSIDA sont en conséquence basés sur le Règlement financier et les Règles de gestion financière de l'OMS.

266,0 millions d'USD pour le Secrétariat). Le taux de mise en œuvre par rapport au budget réduit est de 100 % pour les coparrainants et de 95 % pour le Secrétariat.

³ Lorsque l'ONUSIDA a été créé en 1994, le Programme commun était composé de six organisations du système des Nations Unies : PNUD, UNICEF, UNFPA, OMS, UNESCO et Banque mondiale. Depuis lors, cinq autres organismes des Nations Unies sont devenus coparrainants de l'ONUSIDA : ONUDC, OIT, PAM, HCR et ONU Femmes.

Les états financiers ont été préparés sur la base des principes de comptabilité d'exercice et de continuité de l'exploitation, et conformément aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) en appliquant le principe dit « du coût historique ». Les placements et les prêts sont toutefois comptabilisés à la juste valeur ou au coût amorti. Lorsque les normes IPSAS ne prévoient rien concernant un point particulier, les normes comptables internationales (IFRS) appropriées ont été appliquées.

Les états financiers et les notes sont présentés en dollars des États-Unis (USD) et toutes les valeurs sont arrondies à l'unité.

Exercice financier

L'exercice financier est pour des raisons budgétaires un exercice biennal comprenant deux années civiles consécutives. Les états financiers sont préparés chaque année.

Monnaie fonctionnelle et conversion des devises

La monnaie fonctionnelle et de présentation des états financiers de l'ONUSIDA est le dollar des États-Unis (USD).

Les opérations effectuées dans d'autres devises sont converties en dollars des États-Unis aux taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies en vigueur, qui équivalent approximativement aux taux de change à la date de l'opération. Les taux de change opérationnels sont fixés une fois par mois et révisés en milieu de mois en cas de fluctuations importantes des devises.

Les actifs et les passifs libellés dans des devises autres que le dollar des États-Unis sont convertis en dollars aux taux de change opérationnels des Nations Unies en vigueur en fin d'année. Les gains ou les pertes qui en découlent sont indiqués dans l'état de la performance financière.

Importance relative et utilisation de jugements et d'estimations

La notion d'importance relative est essentielle pour la préparation des états financiers de l'ONUSIDA. L'étude de l'importance relative des informations comptables permet de procéder systématiquement au recensement, à l'analyse, à l'évaluation, à l'approbation et à l'examen périodique des décisions prises pour lesquelles l'importance relative des informations est prise en compte, dans plusieurs domaines de la comptabilité.

Les états financiers comportent des montants calculés sur la base de jugements, d'estimations et d'hypothèses de la direction. L'évolution des estimations est indiquée au moment où celles-ci sont connues. Les estimations incluent, de façon non exhaustive : les obligations au titre des prestations définies d'assurance-maladie et les autres obligations au titre d'avantages postérieurs à l'emploi (dont la valeur est calculée par un actuaire indépendant) ; le risque financier inhérent aux créances, aux charges à payer et à l'ampleur de l'amortissement des immobilisations corporelles. Les résultats réels sont susceptibles de différer de ces estimations.

États financiers

Conformément à la norme IPSAS 1, un ensemble complet d'états financiers a été préparé, qui regroupe :

- Un état de la situation financière ;
- Un état de la performance financière ;
- Un état des variations de l'actif net/la situation nette ;
- Un tableau des flux de trésorerie ;
- Un état de comparaison des montants budgétisés et des montants réels ;

- Des notes annexes aux états financiers, comprenant une description de la base de préparation et de présentation des états, un résumé des principaux principes comptables et d'autres informations pertinentes.

Les principes comptables présentés ci-dessous ont été régulièrement appliqués lors de la préparation des états financiers pendant la période considérée.

Changements comptables futurs

Le Conseil des normes IPSAS a publié les normes nouvelles et amendées suivantes :

Norme	Titre	Date d'entrée en vigueur	Impact prévu pour l'année d'adoption
IPSAS 43	Contrats de location	1 ^{er} janvier 2025	Remplace la norme IPSAS 13 (Contrats de location) et introduit le modèle du droit d'utilisation pour les preneurs. Sur la base du modèle du droit d'utilisation, une fois que la nouvelle norme aura été adoptée et que la validité des dispositions transitoires aura expiré, la plupart des contrats de location devront être capitalisés, ce qui entraînera une augmentation du montant des actifs capitalisés et la comptabilisation des dettes de location correspondantes. La performance financière annuelle devrait être globalement neutre, étant donné que l'amortissement des actifs loués et les charges d'intérêt sur les dettes de location correspondantes remplaceront les charges de location actuellement comptabilisées. L'impact de la norme IPSAS 43 sur les états financiers de l'OMS/ONUSIDA au moment de l'adoption, y compris l'impact des amendements consécutifs à d'autres normes, est en cours d'évaluation.
IPSAS 45	Immobilisations corporelles	1 ^{er} janvier 2025	Cette norme a été élaborée pour mettre à jour les principes tirés de la norme IPSAS 17 - Immobilisations corporelles, en ajoutant de nouvelles orientations pour les actifs patrimoniaux, les actifs d'infrastructure et l'évaluation des immobilisations corporelles. L'impact sur les états financiers de l'ONUSIDA des éléments de la norme IPSAS 45 relatifs aux actifs patrimoniaux et à l'évaluation des actifs acquis dans le cadre de transactions sans échange est en cours d'évaluation.
IPSAS 46	Mesures	1 ^{er} janvier 2025	Cette norme a été élaborée afin d'améliorer les orientations en matière d'évaluation dans l'ensemble des normes IPSAS. L'OMS/ONUSIDA évalue actuellement l'impact de la norme IPSAS 46 sur les domaines concernés des états financiers.
IPSAS 47	Produits	1 ^{er} janvier 2026	Cette norme définit les exigences relatives à la comptabilisation des produits dans le secteur public et remplace les normes IPSAS 9, 11 et 23. L'un des principaux effets de la norme est que, pour toutes les contributions affectées, la comptabilisation des produits sera différée jusqu'à ce que l'organisation remplisse ses obligations. L'ONUSIDA n'ayant pas de contributions affectées, l'impact de cette norme sur l'ONUSIDA sera limité car elle n'affectera que les produits des contributions volontaires qui sont comptabilisés lors de la signature de l'accord correspondant. L'ONUSIDA évalue actuellement l'impact complet de la norme IPSAS 47 sur les domaines concernés des états financiers.

IPSAS 48	Charges transfert	de 1 ^{er} janvier 2026	<p>Cette norme définit les exigences comptables relatives aux charges, autres que les impôts, résultant d'une opération dans laquelle une entité fournit un bien, un service ou un autre actif à une autre entité, sans recevoir directement de bien, de service ou d'autre actif en retour.</p> <p>L'ONUSIDA examine actuellement les modifications apportées à la norme, qui devraient avoir un impact significatif sur le calendrier de comptabilisation des dépenses au titre de la coopération financière directe, de la lettre d'accord de subvention et des modalités de mise en œuvre directe dans les états financiers de l'ONUSIDA. L'ONUSIDA s'attend à ce qu'il y ait suffisamment de temps pour la mise en œuvre et que cette mise en œuvre nécessite des ressources supplémentaires.</p>
IPSAS 49	Régimes retraite	de 1 ^{er} janvier 2025	<p>Cette norme couvre les exigences en matière de comptabilité et d'information pour les régimes de retraite du secteur public afin d'améliorer la transparence et la responsabilité de ces régimes.</p> <p>L'ONUSIDA est affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU), une entité juridique et comptable distincte où les changements requis par la norme sont les plus applicables. L'impact de cette norme sur les états financiers de l'ONUSIDA devrait donc être très limité et tout changement potentiel sera aligné sur les autres entités des Nations Unies.</p>

3. Principaux principes comptables

3.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent l'encaisse, les valeurs à l'encaissement, les fonds en banque et les soldes détenus par l'OMS pour le compte de l'ONUSIDA. Ces soldes sont détenus de manière centralisée par l'OMS et placés au nom de l'ONUSIDA conformément aux règles et pratiques en vigueur à l'OMS. L'ONUSIDA a adopté les notes d'information de l'OMS pour présenter les principes comptables relatifs aux placements.

3.2 Placements et instruments financiers détenus par l'OMS

Les instruments financiers sont comptabilisés à partir du moment où l'OMS/ONUSIDA souscrit aux dispositions contractuelles desdits instruments et jusqu'à expiration des droits à recevoir les flux de trésorerie correspondants à ces actifs ou jusqu'à leur cession et, partant, jusqu'au moment où l'OMS/ONUSIDA a transféré en substance l'ensemble des risques et des avantages liés à la propriété de ces instruments.

Les principes de la norme IPSAS 41 relatifs à l'information financière des actifs financiers ont été appliqués dans la préparation de ces états financiers et, à cet égard, les critères suivants ont été pris en compte pour déterminer la classification et l'évaluation des actifs et des passifs financiers :

- (a) le modèle économique pour la gestion des actifs et des passifs financiers ;
- (b) les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs et des passifs financiers.

Ces critères de classification déterminent la base d'évaluation à appliquer en vertu de la norme IPSAS 41 pour chaque catégorie d'actif ou de passif financier : coût amorti, juste valeur par le biais de l'actif net/des capitaux propres ou juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit.

Les actifs et passifs financiers ont été reclassés comme suit conformément à la norme IPSAS 41 :

Avant l'application de la norme IPSAS 41	En vertu de la norme IPSAS 41	Exemples
Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit, détenus à des fins de transaction Actifs financiers à la juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit lors de la comptabilisation initiale	Actifs financiers à la juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit	Titres à revenu fixe (obligations, certificats de dépôt, etc.) et instruments dérivés (contrats de change à terme, swaps de taux d'intérêt, etc.)
Dépôts bancaires et créances	Actifs financiers au coût amorti	Dépôts à terme, intérêts à recevoir, impôts à recouvrer, autres montants à recevoir des investissements (p. ex., montants à recevoir au titre d'actifs précédemment vendus).
Dettes et comptes de régularisation	Passifs financiers au coût amorti	Intérêts à payer, autres montants à payer pour des investissements (p. ex., montants à payer pour des actifs achetés antérieurement).

Les actifs financiers au coût amorti sont des instruments financiers détenus dans le cadre de l'objectif d'un modèle économique consistant à détenir des actifs financiers pour percevoir les flux de trésorerie contractuels (plutôt que de vendre l'instrument avant son échéance contractuelle pour réaliser les variations de sa juste valeur), lorsque les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates précises, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des paiements de principal et d'intérêts sur le montant principal restant dû.

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais de l'actif net/des capitaux propres sont des instruments financiers détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers, lorsque les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates précises, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des paiements de principal et d'intérêts sur le montant principal restant à payer.

Les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit sont d'autres instruments financiers qui ne sont pas classés comme étant au coût amorti ou à la juste valeur par le biais de l'actif net/des capitaux propres.

Aucun des actifs ou passifs financiers de l'OMS n'a été classé comme étant à la juste valeur par le biais de l'actif net/des capitaux propres.

La norme IPSAS 41 applique un modèle de dépréciation unique et prospectif qui exige la comptabilisation des pertes de crédit attendues à tout moment.

La cote de crédit minimale fixée dans la politique d'investissement de l'OMS pour tout investissement est A-/A3. Le modèle de dépréciation de la norme IPSAS 41 a été appliqué aux actifs financiers classés au coût amorti, en particulier les dépôts à terme et les soldes des comptes bancaires. Le calcul des pertes de crédit attendues pour les dépôts à terme et les soldes bancaires a donné des chiffres qui n'étaient pas significatifs dans le contexte de ces états financiers et ne sont donc pas communiqués.

3.3 Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur de réalisation estimée après provision pour non-recouvrement et après un examen minutieux de l'encours de créances. Les créances courantes correspondent à des sommes exigibles à 12 mois maximum à la date des états financiers, alors que les créances non courantes correspondent à des sommes exigibles à plus de 12 mois à la date d'arrêté des états financiers.

Une provision pour créances douteuses est constituée lorsqu'il existe un risque de dépréciation d'une créance. Les évolutions de la provision pour créances douteuses sont comptabilisées dans l'état de la performance financière.

3.4 Stocks

Les stocks de l'ONUSIDA se composent uniquement de publications détenues pour distribution gratuite et sont sans valeur.

3.5 Paiements anticipés et dépôts

Les paiements anticipés correspondent à des sommes payées à des fournisseurs pour des biens et des services non encore reçus. Des avances sont versées au PNUD pour couvrir des paiements effectués pour le compte de l'ONUSIDA en vertu de l'« Accord de travail entre le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) concernant la fourniture de services d'appui administratif par le PNUD » signé en avril 1996 et actualisé en juin 2008. Par ailleurs, des avances peuvent être versées aux coparrainants de l'ONUSIDA pour leur permettre d'accomplir leur mission au titre de l'UBRAF 2022-2026, le cas échéant. Les dépôts correspondent à des sommes payées à titre de garantie pour la location d'espaces de bureau. Les paiements anticipés et les dépôts sont comptabilisés au coût.

3.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles d'une valeur de 5 000 USD et plus sont comptabilisées comme des actifs non courants dans l'état de la situation financière. Elles sont initialement comptabilisées au coût à moins qu'elles n'aient été acquises dans le cadre d'une opération sans contrepartie directe, auquel cas elles sont comptabilisées à la juste valeur à la date d'acquisition. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées aux coûts historiques minorés des amortissements et dépréciations cumulés. Les biens patrimoniaux n'ont pas été valorisés et ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

Les gains et pertes sur cessions sont déterminés en comparant le produit issu de la cession à la valeur comptable de l'actif et sont inclus dans l'état de la performance financière. La dépréciation des immobilisations corporelles est examinée chaque année et les pertes sont comptabilisées dans l'état de la performance financière. Les indicateurs de dépréciation tiennent également compte de l'obsolescence et de la détérioration des immobilisations corporelles.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la vie utile de l'actif, sauf pour les terrains qui ne sont pas soumis à l'amortissement. La dépréciation des immobilisations corporelles est examinée chaque année. Compte tenu du mode d'utilisation prévu des immobilisations corporelles, il n'y a pas de valeur résiduelle après amortissement complet. La date de début de l'amortissement dépend de la date de mise en service. Lorsque l'équipement est mis en service entre le 1^{er} et le 15 du mois, un mois complet d'amortissement est comptabilisé pour ce mois et lorsque l'équipement est mis en service à partir du 16 du mois, l'amortissement est comptabilisé à partir du mois suivant afin de veiller à ce que la valeur comptable soit toujours

considérée comme recouvrable. Les durées de vie utiles estimées des catégories d'actifs composant les immobilisations corporelles sont données dans le tableau ci-dessous.

Asset Class	Estimated Useful Life (in years)
Land	N/A
Buildings - Permanent	60
Buildings - Mobile	5
Fixtures and fittings	5
Vehicles and transport	5
Office equipment	3
Communications equipment	3
Audio Visual equipment	3
Computer equipment	3
Network equipment	3
Security equipment	3
Other equipment	3

Les améliorations sont capitalisées sur la durée de vie restante de l'actif lorsqu'elles entraînent une augmentation de la durée de vie utile ou ajoutent de l'espace utilisable. La valeur résiduelle de l'actif et le coût de l'amélioration seront amortis sur la durée de vie ajustée (durée de vie restante). Les coûts normaux de réparation et d'entretien sont passés en charges dans l'année où les frais sont engagés.

3.7 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût minoré des amortissements et dépréciations cumulés. L'ONUSIDA ne comptabilise les immobilisations incorporelles que si la durée de vie utile de l'actif est supérieure à un an et sa valeur dépasse 100 000 USD. Les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimée selon la méthode linéaire. La durée de vie utile estimée des « logiciels acquis en externe » s'échelonne de deux à six ans.

On considère que les immobilisations incorporelles ont une valeur résiduelle nulle dans la mesure où elles ne sont ni vendues, ni cédées à la fin de leur durée de vie utile. Ces immobilisations sont examinées annuellement pour dépréciation.

3.8 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période convenue, le droit d'utilisation d'un actif en contrepartie d'un paiement ou d'une série de paiements. L'ONUSIDA examine chaque contrat de location annuellement pour déterminer s'il s'agit d'un contrat de location-financement ou d'un contrat de location simple.

3.9 Contributions reçues par avance

Les contributions reçues d'avance proviennent d'accords juridiquement contraignants conclus entre l'ONUSIDA et ses donateurs en vertu desquels les fonds concernés exigibles par l'organisation sont reçus en avance.

3.10 Dettes et passifs opérationnels

Les dettes sont des passifs correspondant à des biens et des services que le Programme a reçus mais qu'il n'a pas encore payés. Les passifs opérationnels accumulés sont des passifs correspondant à des biens et des services qui ont été reçus mais qui n'ont été ni facturés au Programme, ni payés. Les dettes et les passifs opérationnels sont comptabilisés au coût car l'effet de l'actualisation est considéré comme négligeable.

3.11 Avantages du personnel

L'ONUSIDA comptabilise les catégories d'avantages du personnel suivantes :

- Les avantages du personnel à court terme qui sont totalement exigibles à 12 mois après la fin de la période comptable pendant laquelle les employés ont exercé leurs fonctions ;
- les avantages postérieurs à l'emploi ;
- Les autres avantages du personnel à long terme ;
- Les indemnités de fin de contrat.

3.11a Avantages du personnel à court terme

Des passifs sont comptabilisés pour les avantages du personnel à court terme, notamment des postes tels que les traitements, les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés annuels et les congés maladie payés, ainsi que les avantages non monétaires (soins médicaux, par exemple) pour le personnel en activité. Des hypothèses et des valorisations actuarielles ont été utilisées pour évaluer les congés annuels non pris. En outre, des passifs sont comptabilisés pour le montant des congés non pris, des congés dans les foyers différés et des heures supplémentaires acquises mais non payées à la date d'arrêté des états financiers et pour les allocations pour frais d'études exigibles à cette date mais non incluses dans les charges courantes.

3.11b Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi englobent les régimes de retraite, les soins médicaux et l'assurance-maladie après la cessation de service. Sont également inclus des avantages auxquels des membres du personnel admissibles ont droit en fin de contrat et qui comprennent les indemnités de rapatriement, de déménagement et de voyage pour le rapatriement. Les avantages postérieurs à l'emploi en vertu des régimes à prestations définies sont évalués à la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies, ajustée en fonction des gains et des pertes actuariels non comptabilisés et des coûts des services passés non comptabilisés.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

L'ONUSIDA est affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU), qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer au personnel des pensions de retraite, ainsi que des prestations en cas de décès, d'invalidité et dans d'autres cas. La Caisse commune a adopté un régime multi-employeurs à prestations définies par capitalisation. Comme indiqué dans l'article 3(b) du Règlement de la Caisse, peuvent s'affilier à la Caisse les institutions spécialisées, ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'ONU et des institutions spécialisées.

Ce régime expose chaque organisation qui y participe à des risques actuariels liés aux employés en poste et aux anciens employés des autres organisations participantes. Il n'existe donc pas de base cohérente et fiable permettant de répartir l'obligation, les actifs du régime et les coûts entre

les différentes organisations participantes. Comme c'est le cas pour les autres organisations participantes, l'ONUSIDA et la Caisse commune ne peuvent pas déterminer de manière suffisamment fiable aux fins de la comptabilité la part proportionnelle de l'ONUSIDA dans les obligations au titre des prestations définies, les actifs du régime et les coûts associés à la Caisse commune. C'est pourquoi l'ONUSIDA a considéré celle-ci comme un régime à cotisations déterminées, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel). Les cotisations versées par l'ONUSIDA à la Caisse durant la période comptable sont comptabilisées en charges dans l'état de la performance financière.

3.12 Coûts d'emprunt

L'ONUSIDA a souscrit, conjointement avec l'OMS, un prêt sans intérêt auprès des pouvoirs publics suisses et du Canton de Genève pour la construction du bâtiment de l'ONUSIDA/OMS. Ce prêt n'induit aucun coût d'emprunt. Les emprunts sont actuellement indiqués au coût amorti ; toute différence entre le produit et la valeur de remboursement est comptabilisée dans l'état de la performance financière pendant la période d'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Comme le prêt reçu par l'ONUSIDA est un prêt sans intérêt, l'avantage retiré par l'ONUSIDA de ce dispositif est comptabilisé comme une contribution en nature.

3.13 Recettes différées

Des recettes différées sont comptabilisées lorsque des accords contractuels liant juridiquement le Programme et ses donateurs (gouvernements, organisations internationales, institutions privées et publiques) sont confirmés et que les fonds sont affectés et exigibles pendant des périodes ultérieures. Les recettes différées sont présentées comme non courantes si elles sont exigibles à plus d'un an par rapport à la date d'arrêté des comptes.

3.14 Provisions pour passifs et engagements éventuels

Des provisions sont constituées pour des passifs et des charges futurs correspondant pour le Programme commun à des obligations juridiques ou implicites actuelles découlant d'événements passés qu'il devra probablement régler. Les provisions sont comptabilisées en charges dans l'état de la performance financière et un passif correspondant est inscrit dans l'état de la situation financière lorsque la survenue de l'obligation de règlement a été vérifiée et peut être raisonnablement estimée.

Les autres engagements qui ne satisfont pas aux critères de comptabilisation des passifs figurent dans les notes annexes aux états financiers comme passifs éventuels, et leur existence n'est confirmée qu'en cas de survenue ou de non-survenue d'un ou de plusieurs événements futurs incertains dont l'ONUSIDA n'a pas totalement la maîtrise.

Les engagements correspondent à des dépenses/dettes futures devant être engagées/supportées pour des contrats conclus à la date d'arrêté des comptes, et qui sont difficiles, voire impossibles, à éviter dans le cadre normal des activités de l'ONUSIDA. Les engagements relatifs aux contrats de travail sont exclus. Les engagements sont communiqués et comprennent ce qui suit :

- Les engagements de capital : montant total des dépenses en capital contractées, mais non comptabilisées comme payées ou provisionnées en fin d'année ;
- Les contrats relatifs à la fourniture de biens ou la prestation de services attendues par l'ONUSIDA dans le cadre normal de ses activités ;
- Les paiements minimaux au titre de crédits-bails non résiliables ;
- D'autres engagements non annulables.

3.15 Actifs éventuels

Des actifs éventuels seront indiqués lorsqu'un événement aura donné lieu à un probable flux entrant d'avantages économiques ou de potentiel de service et lorsqu'on disposera de suffisamment d'informations pour évaluer la probabilité du flux entrant d'avantages économiques ou de potentiel de service.

3.16 Comptabilisation des produits

Contributions volontaires. L'ONUSIDA reçoit uniquement des contributions volontaires qui sont enregistrées selon une comptabilité d'exercice. Les contributions volontaires fondées sur des accords formels de financement signés par les deux parties sont comptabilisées en produits au moment où l'accord devient exécutoire et lorsque le Programme prend le contrôle des actifs sous-jacents. Lorsque le donateur ne précise pas d'échéances de paiement ou que les échéances de paiement se situent dans l'année comptable en cours, les recettes sont comptabilisées immédiatement.

Les accords assujettis à des conditions, telles que la performance et/ou la réception de fonds, sont conditionnés à une date future prédéterminée ; une fois ces accords établis, une créance est comptabilisée et un produit différé correspondant inscrit au passif. Le produit est comptabilisé lorsque la condition est satisfaite.

Contributions en nature ou sous forme de service. Les contributions en biens ou services reçues en nature ou sous forme de service sont comptabilisées dans la période durant laquelle l'ONUSIDA les a reçues. Elles sont comptabilisées et indiquées en produits et en charges au niveau des fonds hors budget de base, à leur juste valeur telle qu'estimée au plus précis.

3.17 Comptabilisation des charges

L'ONUSIDA comptabilise les charges au moment de la livraison des biens ou de la prestation des services et non lorsque les fonds ou équivalents sont versés.

3.18 Informations sectorielles sur la comptabilité par fonds

La comptabilité par fonds est une méthode de classement des ressources en catégories (par fonds) afin de déterminer leur provenance et leur utilisation. La création de ces fonds permet de mieux rendre compte des recettes et des dépenses ainsi que des activités spécifiques engagées pour atteindre leurs objectifs, et de prendre de meilleures décisions pour l'allocation future des ressources.

Les différents types de fonds de l'ONUSIDA sont les fonds de base de l'UBRAF, les fonds hors budget de base de l'UBRAF et les autres fonds comprenant le fond pour les avantages du personnel, les fonds pour les droits non inclus dans le traitement, le fond pour la rénovation du bâtiment et le fonds commun. Les virements entre les fonds susceptibles d'entraîner une duplication des produits et/ou des charges (y compris des coûts d'appui au Programme) sont éliminés au moment de la consolidation. Les actifs et les passifs de l'ONUSIDA ne sont pas affectés à des fonds individuels dans la mesure où ils appartiennent au Programme, mais les soldes de chaque fonds et les réserves opérationnelles sont comptabilisés.

3.19 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie (état IV) a été préparé selon la méthode indirecte.

3.20 Comparaison avec le budget

L'UBRAF continue d'être établi selon une comptabilité de caisse modifiée ; il est présenté dans les états financiers sous la forme de l'état V, intitulé « État de comparaison des montants budgétisés et des montants réels ». L'UBRAF est approuvé par le CCP et les états financiers de l'ONUSIDA englobent toutes les activités du Programme.

Comme stipulé par la norme IPSAS 24, lorsque les états financiers et le budget ne sont pas préparés sur une base comparable, les montants réels présentés sur une base comparable au budget doivent être rapprochés des montants réels présentés dans les états financiers, en identifiant séparément toutes les différences relatives à la base, au calendrier et aux entités. Ces différences peuvent aussi exister concernant les modes de présentation et les systèmes de classement retenus pour établir les états financiers et le budget. Les bases utilisées pour établir le budget et les états financiers étant différentes, et afin de faciliter leur comparaison, le rapprochement des montants réels présentés dans l'état V et des montants réels présentés dans l'état II et l'état IV est inclus dans les notes afférentes aux états financiers.

4. Informations l'appui de l'état de la situation financière

4.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les valeurs à l'encaissement et les soldes des comptes d'avances et autres soldes bancaires détenus par l'OMS pour le compte de l'ONUSIDA. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus pour couvrir les engagements en numéraire à court terme plutôt que les investissements ou à d'autres fins. Le solde inclut également la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus dans des portefeuilles gérés par des gestionnaires de placements.

Au 31 décembre 2023, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élevaient à 9,9 millions d'USD (13,4 millions d'USD au 31 décembre 2022).

	31 December 2023	31 December 2022
	(in US dollars)	(in US dollars)
Cash on hand and at bank (imprest accounts)	88 071	113 968
Cash held on behalf of UNAIDS by WHO	9 795 000	13 275 658
Total cash and cash equivalents held by WHO	9 883 071	13 389 626

4.2 Placements et instruments financiers

Les détails des principes et méthodes comptables significatifs adoptés, des critères de comptabilisation et de décomptabilisation, des bases d'évaluation et des bases de comptabilisation des gains et des pertes sont présentés dans la rubrique Principes comptables.

Les principaux objectifs de l'OMS en matière de placement sont la préservation du capital, le maintien d'une liquidité suffisante afin de pouvoir régler les dettes à temps et l'optimisation de la rentabilité des placements. La politique de l'OMS en matière de placements correspond à la nature des fonds, qui peuvent être détenus à court terme, dans l'attente de la mise en œuvre de programmes, ou à plus long terme pour le règlement des passifs, au sein des autres fonds à long terme de l'Organisation.

Description	31 December 2023	31 December 2022
		(in US dollars)
Cash and cash equivalents held by WHO	9 883 071	13 389 626
Short term investments held by WHO	135 535 036	153 685 000
Financial Liabilities held by WHO	(582 000)	(2 153 000)
Total	144 836 107	164 921 626

Les placements à court terme, qui sont des fonds détenus dans l'attente de la mise en œuvre de programmes, sont placés en instruments de trésorerie, en dépôts à terme et en obligations à court terme d'États, d'organisations et d'entreprises de haut niveau de qualité, conformément à la politique de placement approuvée. Les placements classés comme « actifs financiers à la juste valeur par le biais de l'excédent et du déficit » englobent les titres à revenu fixe et les instruments dérivés détenus pour couvrir les passifs prévus et les besoins de trésorerie imprévus.

Les actifs financiers placés dans les portefeuilles sous gestion externe initialement comptabilisés à la juste valeur par le biais de l'excédent et du déficit sont classés comme placements à court terme lorsque l'horizon temporel des placements de ces portefeuilles est inférieur ou égal à un an. Pour des raisons tactiques de placement à court terme, les gestionnaires de placements externes de ces portefeuilles peuvent périodiquement décider d'allonger temporairement la durée moyenne de ces portefeuilles à un peu plus d'un an. Cela ne modifiera pas la classification en « court terme » de ces actifs financiers sauf si l'objectif d'horizon temporel des placements du portefeuille et la durée de leur référentiel ont été allongés à plus d'un an. Les placements détenus jusqu'à échéance dont l'échéance est inférieure à un an sont classés comme des actifs courants au poste « Actifs financiers au coût amorti ».

Les placements à long terme sont destinés aux fonds gérés pour le compte des paiements de fin de contrat, conformément à la politique de placement approuvée, et correspondent à des investissements dans des obligations à moyen et long terme d'États, d'organisations et d'entreprises de haut niveau de qualité. Les actifs financiers à leur juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit lors de leur première comptabilisation dans le portefeuille du Fonds des paiements de fin de contrat sont classés en « placements à long terme » en fonction de l'objectif d'horizon temporel des placements du portefeuille et de la durée de leur référentiel, lesquels sont tous les deux supérieurs à un an.

Les passifs financiers présentés dans la rubrique « passifs financiers à la juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit, détenus à des fins de transaction » résultent d'opérations sur produits dérivés comme les contrats de change à terme ou les échanges de taux d'intérêt (swaps) :

- Les contrats dérivés négociés par les gestionnaires de portefeuille pour ajuster les expositions aux risques de change et de taux d'intérêt et les positions des portefeuilles ;
- Les contrats de change à terme conclus par l'OMS pour couvrir le risque de change lié aux dépenses futures.

Exposition au risque

L'ONUSIDA est exposé aux mêmes risques financiers que l'OMS, notamment le risque de crédit, le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de prix. On utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir certaines de ces expositions aux risques. Conformément au Règlement financier de l'OMS, les fonds dont l'utilisation n'est pas prévue dans l'immédiat peuvent être placés. Tous les placements sont réalisés dans le cadre de politiques d'investissement approuvées par le directeur général de l'OMS. L'OMS nomme des gestionnaires externes pour assurer la gestion de certains portefeuilles conformément à un mandat défini. Le

Comité consultatif pour les placements (Advisory Investment Committee) examine régulièrement les politiques de placement ainsi que la performance et le risque pour chaque portefeuille. Ce comité est composé d'experts externes en investissement qui sont autorisés à émettre des recommandations d'investissement à l'intention du directeur général de l'OMS.

Risque de crédit

L'ONUSIDA est confronté aux mêmes risques de crédit que l'OMS et fournit des informations complètes concernant ceux-ci. Les placements de l'OMS sont très diversifiés afin de limiter son exposition au risque de crédit inhérent à une même contrepartie. Les placements sont largement répartis entre de nombreuses contreparties et des critères minimaux de qualité de crédit ainsi que des limites maximales d'exposition à une contrepartie (et à un groupe de contreparties liées) ont été établis dans les mandats d'investissement. Ces limites s'appliquent aux portefeuilles gérés directement en interne par l'Unité Trésorerie de l'OMS et aux portefeuilles gérés par des gestionnaires de placements externes. En outre, l'Unité Trésorerie contrôle l'exposition globale aux contreparties pour l'ensemble des portefeuilles gérés en interne et en externe, afin d'assurer le suivi et la gestion de l'exposition totale aux contreparties.

Pour minimiser le risque de crédit et de liquidité lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, les placements ne sont effectués qu'auprès d'institutions financières importantes s'étant vu attribuer une note de crédit élevée par des agences de notation de premier plan. L'Unité Trésorerie de l'OMS examine régulièrement les notes de crédit des contreparties financières agréées et prend des mesures rapides en cas de révision à la baisse d'une note.

Risque de taux d'intérêt

L'ONUSIDA est exposé au risque de taux d'intérêt par le biais de placements à revenu fixe à court et à long terme. La durée d'un investissement est un indicateur de sa sensibilité aux variations des taux d'intérêt du marché. Au 31 décembre 2023, la durée effective moyenne des placements de l'OMS était de 0,8 an pour les placements à court terme (hors dépôts bancaires) et de 6,7 ans pour les placements à long terme. Une hausse de 1 % du taux d'intérêt entraînerait une baisse de 0,8 % de la valeur des placements à court terme (hors dépôts bancaires) et une baisse de 6,7 % de la valeur des placements à long terme. Les taux d'intérêt sur les dépôts bancaires à court terme sont fixés au moment du placement ; leur valeur n'est pas affectée par une variation ultérieure des taux d'intérêt.

Les gestionnaires de placements externes sont susceptibles d'utiliser, dans le respect de directives strictes, des instruments dérivés à revenu fixe pour gérer le risque de taux d'intérêt. Habituellement, les instruments de taux sont utilisés pour gérer la durée du portefeuille et le positionnement stratégique sur la courbe des taux.

Risque de change

L'ONUSIDA reçoit des contributions volontaires et effectue des paiements dans des devises autres que le dollar des États-Unis, s'exposant ainsi à un risque lié aux fluctuations des taux de change. Les gains et les pertes de change liés à l'achat/la vente de devises et à la réévaluation des soldes de trésorerie, ainsi que tous les autres écarts de change, sont ajustés au niveau des fonds et comptes ayant droit aux intérêts au titre du plan de répartition des intérêts. La conversion en dollars des États-Unis des opérations effectuées dans d'autres devises se fait au taux de change opérationnel de l'Organisation des Nations Unies en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur en fin d'année. La couverture du risque de change et la gestion des flux de trésorerie à court terme se font au moyen de contrats de change à terme. Les gains et les pertes

réalisés et latents résultant du règlement et de la réévaluation des opérations de change sont comptabilisés dans l'état de la performance financière (état II).

Couverture des risques de change sur les coûts salariaux futurs

La valeur en dollar des charges salariales dans des devises autres que le dollar des États-Unis (en francs suisses, par exemple) en 2023 est protégée de l'impact des fluctuations des taux de change vis-à-vis du dollar grâce à des contrats de change à terme conclus en 2023. Au 31 décembre 2023, les contrats de change à terme conclus à des fins de couverture représentaient 16,1 millions de francs suisses (CHF). Les gains latents nets sur ces contrats s'élevaient à 0,7 million d'USD au 31 décembre 2023 (0,5 million d'USD au 31 décembre 2022). Les gains ou pertes réalisés sur ces contrats seront comptabilisés à l'échéance des contrats et affectés en 2024.

Couverture des risques de change sur les créances et les dettes

Le risque de change résulte des écarts entre les taux de change auxquels les créances ou les dettes en devises sont enregistrées et les taux de change auxquels les fonds reçus ou les paiements correspondants sont ultérieurement comptabilisés. Un programme mensuel est en place pour fournir une protection contre ce risque de change. Des positions nettes sont calculées chaque mois dans chaque devise pour les créances et les dettes, et chaque position nette significative en devise est couverte par l'achat ou la vente d'un contrat de change à terme de montant égal et de sens opposé.

À la fin de chaque mois, ces positions sont rééquilibrées en fonction des niveaux fixés pour les taux de change mensuels de l'Organisation des Nations Unies. Grâce à ce processus, les gains ou les pertes de change réalisés sur les contrats à terme couvrent les gains ou les pertes de change latents correspondants induits par les variations des créances et des charges à payer nettes. Au 31 décembre 2023, l'ensemble des contrats de couverture de change à terme par devise de l'ONUSIDA se présentait comme suit :

Currency forward sold	Sum amount sold	Sum amount bought	Net unrealized gain/(loss)
		(US dollars)	(US dollars)
Canadian dollar	5 000 000	3 790 667	11 048
Euro	3 000 000	3 330 483	4 040
Total		7 121 150	15 088

4.3 Créances

Au 31 décembre 2023, les contributions à recevoir s'élevaient à 113,5 millions d'USD (114,5 millions d'USD au 31 décembre 2022). Sur ces 113,5 millions d'USD, 113,1 millions correspondent aux sommes à recevoir courantes et le solde de 0,4 million correspond aux sommes à recevoir dans des exercices ultérieurs (en 2025 et au-delà).

Avec certains donateurs, l'ONUSIDA signe des accords qui peuvent s'étaler sur plusieurs années. Ces accords ne précisent pas les modalités de paiement des versements ; au lieu de cela, un remboursement est effectué sur la base des dépenses trimestrielles engagées. L'ONUSIDA enregistre le montant total des recettes de l'année comptable durant laquelle l'accord est signé et comptabilise la totalité des sommes à recevoir comme étant actuellement dues. Le rapprochement est effectué à la date de fin des accords de subvention. Au 31 décembre 2023,

le montant total des créances actuellement exigibles au titre de ce dispositif s'élevait à 104,7 millions d'USD (98 millions d'USD au 31 décembre 2022).

	<u>31 December 2023</u>	<u>31 December 2022</u>
Accounts receivable - current		
UBRAF - Core funds	58 945 835	58 760 367
UBRAF - Non-core funds	54 086 924	48 174 347
Total accounts receivable - current	<u>113 032 759</u>	<u>106 934 714</u>
Accounts receivable - non-current		
UBRAF - Core funds		7 230 498
UBRAF - Non-core funds	413 640	337 514
Others		-
Total accounts receivable - non current	<u>413 640</u>	<u>7 568 012</u>
Total accounts receivable	<u>113 446 399</u>	<u>114 502 726</u>

4.4 Créances sur le personnel

Conformément au Règlement du Personnel et au Statut du Personnel de l'OMS, les membres du personnel ont droit à certaines avances, y compris relatives au traitement, au loyer, à l'allocation pour frais d'études des enfants et aux frais de voyages. Les avances sont recouvrées périodiquement par des retenues sur les traitements, sauf en ce qui concerne les allocations pour frais d'études qui sont remboursées à la fin de l'année scolaire.

Les membres du personnel international sont habilités à recevoir une avance égale au montant estimé de l'allocation pour frais d'étude de chaque enfant en début d'année scolaire – une avance qui sera remboursée en fin d'année scolaire.

Au 31 décembre 2023, l'encours des créances sur le personnel s'élevait à 2,2 millions d'USD et incluait les avances sur traitements, les avances pour loyers, les avances pour frais de voyages et les avances sur allocations pour frais d'études (1,5 million d'USD au 31 décembre 2022). Les avances au titre des allocations pour frais d'études correspondent aux avances consenties aux membres du personnel pour l'année scolaire 2023-2024.

	<u>31 December 2023</u>	<u>31 December 2022</u>
	(in US dollars)	(in US dollars)
Staff receivables		
Salary advances	90 135	87 652
Rental advances	34 233	30 380
Education Grant advances	1 934 271	1 379 694
Travel advances	6 175	14 223
Expected Sick Leave Insurance Contribution	62 368	8 165
Other staff receivables	33 000	17 883
Total staff receivables	<u>2 160 182</u>	<u>1 537 997</u>

4.5 Paiements anticipés et dépôts

Au 31 décembre 2023, le montant total des paiements anticipés s'élevait à 2,0 millions d'USD (2,6 millions d'USD au 31 décembre 2022). Sur ces 2,0 millions, 1,6 million correspondent au paiement de fournisseurs en anticipation de la réception de biens ou de services qui seront comptabilisés en charges en 2024 et un montant de 0,3 million correspond à des avances versées au PNUD pour couvrir des paiements effectués pour le compte de l'ONUSIDA. Le montant restant de 0,1 million d'USD correspond à des dépôts. Ces dépôts sont principalement des sommes versées à des propriétaires à titre de garantie pour la location de bureaux.

	31 December 2023	31 December 2022
	(in US dollars)	(in US dollars)
Prepayments and deposits		
Advances to UNDP	284 276	485 201
Advances to Suppliers	1 592 748	2 059 030
Deposits	122 248	99 234
Total prepayments and deposits	1 999 272	2 643 465

4.6 Autres créances courantes

Au 31 décembre 2023, l'encours des autres créances représentait 0,5 million d'USD (0,4 million d'USD au 31 décembre 2022) et correspondait à des créances au titre de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

4.7 Stocks

Le Secrétariat ne détenait que des publications destinées à être distribuées, dont la valeur de réalisation est nulle. Le coût des publications passé en charges en 2023 était nul.

4.8 Immobilisations incorporelles

Le Secrétariat ne comptabilise aucune immobilisation incorporelle.

4.9 Immobilisations corporelles

Bâtiments

La valeur comptable du bâtiment de l'ONUSIDA au Siège a été établie au coût minoré de l'amortissement. Le bâtiment a été construit en commun avec l'OMS et sa propriété est également comptabilisée pour moitié de sa valeur avec cette dernière. Le terrain sur lequel le bâtiment a été construit a été mis à disposition par les pouvoirs publics suisses à titre gratuit. Par conséquent, le montant du terrain n'a pas été évalué et ne figure pas dans les états financiers.

Le coût initial du bâtiment, s'élevant à 51,2 millions de dollars américains (équivalant à 66 millions de francs suisses), reflète les dépenses engagées pour le bâtiment jusqu'à son achèvement. La durée de vie utile estimée du bâtiment a été évaluée à 60 ans et son amortissement est calculé selon un mode linéaire et l'amortissement a été calculé selon la méthode linéaire, en particulier sur la part de l'ONUSIDA qui s'élève à 25,6 millions d'USD.

Matériels et équipements

L'ONUSIDA a inscrit au bilan tous les matériels et équipements d'une valeur égale ou supérieure à 5 000 USD acquis en 2023.

Au 31 décembre 2023, la valeur totale des immobilisations corporelles comptabilisées (nette des amortissements cumulés) s'élevait à 18,8 millions d'USD (19,2 millions d'USD au 31 décembre 2022).

Sur ce montant : la valeur totale des biens-fonds (nette des amortissements cumulés) s'élevait à 18,4 millions d'USD (18,8 millions au 31 décembre 2022) ; la valeur totale des équipements (nette des amortissements cumulés) s'élevait à 0,5 million d'USD (0,4 million d'USD au 31 décembre 2022).

La valeur des actifs achetés en 2023 s'élevait à 309 024 USD et a été amortie pour un montant de 76 751 USD au prorata temporis, à compter de leur date de mise en service, selon un mode linéaire. Des équipements d'un coût initial total de 1,7 million d'USD ont été totalement amortis et sont toujours utilisés par le Secrétariat.

	Building	Furniture and Fixtures	Vehicles	Communications and IT Equipment	Other Equipment	Total
	(in US dollars)	(in US dollars)	(in US dollars)	(in US dollars)	(in US dollars)	(in US dollars)
Cost or fair value	25 613 445	11 298	1 590 003	366 322	420 255	28 001 323
Accumulated depreciation	(6 830 252)	(11 298)	(1 220 986)	(363 120)	(420 255)	(8 845 910)
Total carrying cost as at 31 December 2022	18 783 193	-	369 017	3 202	-	19 155 412
Movements 1 January to 31 December 2023						
Additions	-	-	230 028	49 635	29 361	309 024
Disposals			(11 772)			(11 772)
Depreciation	(426 891)	-	(184 832)	(19 151)	(5 896)	(636 769)
Total property, plant and equipment	18 356 302	-	402 441	33 687	23 465	18 815 895

4.10 Dettes

Elles correspondent au total des sommes dues aux fournisseurs pour des biens et des services. Le total des dettes au titre des activités programmatiques de l'ONUSIDA au 31 décembre 2023 s'élevait à 4,9 millions d'USD (6,8 millions d'USD au 31 décembre 2022).

	31 December 2023	31 December 2022
	(in US dollars)	(in US dollars)
Accounts payable		
Payables to suppliers	2 160 840	2 414 836
Non-staff meeting participants payable	35 851	45 677
Accrual of goods and services	2 669 192	4 326 147
Other payables		
Total - accounts payable	4 865 883	6 786 660

4.11 Dettes envers le personnel

Le solde des dettes envers le personnel au 31 décembre 2023 s'élevait à 0,4 million d'USD (0,2 million d'USD au 31 décembre 2022). Ce montant correspond aux sommes exigibles au titre des traitements et d'autres engagements relatifs au personnel.

	31 December 2023	31 December 2022
	(in US dollars)	(in US dollars)
Staff payables		
Salaries payable	360 906	209 535
Other staff payables	21 858	26 069
Total - staff payables	382 764	235 604

4.12 Avantages du personnel

Les avantages du personnel comprennent les paiements de fin de contrat, l'assurance-maladie et l'assurance arrêt de travail du personnel ainsi que le versement d'indemnités en cas de décès ou d'invalidité imputable au service (Fonds spécial d'indemnisation). À cela s'ajoute une provision pour restructuration.

Les passifs relatifs aux avantages du personnel de l'ONUSIDA (hors fonds de restructuration) sont calculés par des actuaires professionnels. Les études des actuaires commandées par l'OMS ont déterminé différents passifs à comptabiliser pour couvrir différents avantages du personnel, conformément aux normes IPSAS, pour l'OMS, l'ONUSIDA et d'autres entités non consolidées au 31 décembre 2023. Les études actuarielles professionnelles ont été basées sur des données relatives au personnel et des informations relatives aux paiements passés.

	31 December 2023	31 December 2022
	(in US dollars)	(in US dollars)
I. Accrued staff benefits - current		
Terminal Payments	10 612 928	11 422 156
Special fund for compensation	6 161	3 098
Total accrued staff benefits - current	10 619 089	11 425 254
Accrued staff benefits -non-current		
Terminal payments	7 733 149	8 251 426
After-service health insurance	(24 851 172)	(10 299 078)
Special fund for compensation	380 810	309 648
Total accrued staff benefits - non-current	(16 737 214)	(1 738 004)
Accrued staff benefits -Total		
Terminal payments	18 346 077	19 673 582
After-service health insurance	(24 851 172)	(10 299 078)
Special fund for compensation	386 971	312 746
Total accrued staff benefits	(6 118 125)	9 687 250
II. Restructuring Fund		
Provision for restructuring -current	232 007	5 011 318
Provision for restructuring - non-current	-	-
Total provision for restructuring	232 007	5 011 318
Grand total	(5 886 118)	14 698 568

Paiements de fin de contrat

Le fonds pour les paiements de fin de contrat a été créé afin de couvrir le paiement des montants dus aux membres du personnel lorsqu'ils quittent le Programme commun, y compris l'indemnité de rapatriement, les congés annuels non pris et les frais de voyage et de déménagement à l'occasion du rapatriement. Le fonds pour les paiements de fin de contrat est financé par une provision budgétaire sur les salaires et les indemnités de poste.

Les passifs découlant des indemnités de rapatriement et des congés annuels non pris sont déterminés par des actuaires-conseils indépendants. Cependant, les congés annuels non pris sont calculés comme si l'ensemble du personnel quittait immédiatement le Programme commun et, par conséquent, ils ne sont pas actualisés.

L'étude actuarielle au 31 décembre 2023 a estimé que le passif total au titre des paiements de fin de contrat (hors congés annuels) s'élevait à 9 millions d'USD (9,2 millions d'USD au 31 décembre 2022). Ce calcul ne tient compte ni des primes de fin de service, ni des résiliations d'engagement par accord mutuel.

Les droits au titre des congés annuels représentaient 9,2 millions d'USD au 31 décembre 2023 (10,1 millions d'USD au 31 décembre 2022), soit une diminution nette de 0,9 million d'USD imputable à la baisse des effectifs.

Assurance-maladie après la cessation de service

L'ONUSIDA participe à un régime d'assurance-maladie, l'Assurance-maladie du personnel de l'OMS, qui est géré en tant qu'entité distincte et doté de son propre dispositif de gouvernance. Cette assurance rembourse les dépenses engagées par les membres du personnel, les personnes reconnues comme étant à leur charge et les fonctionnaires retraités pour des soins médicaux reconnus. Elle est financée par les cotisations des participants et du Programme.

L'ONUSIDA comptabilise le passif au titre de l'assurance-maladie du personnel comme un avantage postérieur à l'emploi. Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés dans l'actif net/situation nette conformément à la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel).

Les obligations au titre des prestations définies au 31 décembre 2023 ont été déterminées par des actuaires professionnels sur la base de données relatives au personnel et d'informations historiques sur les paiements communiquées par l'OMS. À cette date, elles s'élevaient à 104,7 millions d'USD (96,2 millions d'USD au 31 décembre 2022), dont 129,5 millions d'USD étaient financés (réserve engagée non payée comprise), ce qui se traduit par une obligation financée nette de 24,8 millions d'USD, qui est prise en compte dans l'état de la situation financière (état I). Cela représente une situation de financement nette de 123 % (112 % au 31 décembre 2022).

Les obligations au titre des prestations définies ont augmenté principalement en raison de la diminution du taux d'actualisation en 2023, portée par des conditions économiques et des mouvements d'effectifs défavorables. Les actifs du régime ont augmenté dans une plus large mesure en 2023 en raison de conditions de marché favorables, ce qui a entraîné une diminution globale de 15 millions d'USD du passif net.

Des informations supplémentaires concernant l'assurance-maladie du personnel figurent dans le Rapport annuel sur le régime d'assurance-maladie du personnel.

Conformément à la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel), le gain actuariel de 13 millions d'USD a été directement transféré à l'actif net/situation nette en 2023 et une somme supplémentaire de 1,6 million d'USD a été imputée aux frais de personnel dans l'état de la performance financière (état II).

Bien que l'étude actuarielle de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI) indique un financement des obligations de 24,8 millions d'USD au 31 décembre 2023, il convient de noter qu'à la suite de la décision prise lors de la 30^e réunion (juin 2012) du CCP de financer totalement les passifs liés au personnel du Programme à partir du solde des fonds, un montant total de 25,1 millions d'USD a été pour l'heure affecté au financement du passif de l'assurance-maladie après la cessation de service. De ce fait, le financement des obligations s'élevait à 49,9 millions d'USD au 31 décembre 2023 (24,8 millions d'USD selon l'étude actuarielle plus le financement de 25,1 millions d'USD). Cela représente une situation de financement nette de 147,7 % (137 % au 31 décembre 2022). Le passif net a diminué principalement en raison de la modification du taux d'actualisation, portée par des conditions économiques et des mouvements d'effectifs favorables en 2023.

Fonds spécial d'indemnisation

En cas de décès ou d'invalidité imputable à l'exercice de fonctions officielles d'un membre du personnel admissible, le fonds spécial d'indemnisation couvre, dans la mesure raisonnable, tous les frais médicaux, hospitaliers et autres frais directement liés à cette situation, ainsi que les frais funéraires. Le fonds sert aussi à indemniser les membres du personnel frappé d'invalidité (pendant la durée de l'incapacité) ou les membres de la famille en cas de décès.

L'ONUSIDA considère le Fonds spécial d'indemnisation comme un avantage postérieur à l'emploi. Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés dans l'actif net/situation nette conformément à la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel).

Selon l'étude actuarielle, le passif total s'élevait à 0,4 million d'USD au 31 décembre 2023 (0,3 million d'USD au 31 décembre 2022). Le passif a augmenté en raison de la baisse du taux d'actualisation. Conformément à la norme IPSAS 39, la perte actuarielle de 0,025 million d'USD (gain de 2,7 millions d'USD en 2022) a été directement transférée à l'actif net/situation nette en 2023 et une somme supplémentaire de 0,05 million d'USD a été comptabilisée en charge dans l'état de la performance financière (état II).

Calculs actuariels

Description	After Service Health Insurance	Terminal Payments excluding Accrued Annual Leave	Special Fund for Compensation
	(in US dollars)	(in US dollars)	(in US dollars)
RECONCILIATION OF DEFINED BENEFIT OBLIGATIONS			
Defined Benefit Obligation at 31-Dec-2022	96 228 433	9 516 927	312 746
Service cost for 2023	4 747 825	391 254	35 525
Interest on Defined Benefit Obligation for 2023	2 320 403	513 356	13 175
(Actual Gross Benefit Payments in 2023)	(437 680)	(1 509 381)	
(Actual After Service Admin Expenses in 2023)	(22 451)		
Actual Contributions by After Service Participants in 2023	184 957		
Plan Amendments Adopted during 2023	-		
(Gain)/Loss on DBO Due to Financial Assumption Changes	-	2 028	9 862
(Gain)/Loss on DBO Due to Other Assumption Changes	592 309	87 292	15 662
Other (Gain)/Loss on Defined Benefit Obligation	1 040 013		0
Defined Benefit Obligation at 31-Dec-2023	104 653 809	9 001 476	386 970
RECONCILIATION OF ASSETS			
Market value of ASHI Assets at 31-12-2022, Gross of IBNP Reserve	108 069 071		
(Actual Total Gross Benefit Payments for 2023)	(4 079 253)	(1 509 381)	
(Actual Total SHI Administrative Expenses in 2023)	(209 245)		
Actual Total SHI Participant Contributions during 2023	3 413 134		
Actual Total Organization Contributions during 2023	6 745 244	1 509 381	
Interest on Net WHO-Administered SHI Assets for 2023	2 516 248		
Gain/(Loss) on Plan Assets during 2023	14 479 283		
Assets at 31-Dec-2023, for SHI Net of 470.1 Reserve	130 934 481	-	-
RECONCILIATION of Incurred-But-Not-Paid Reserve, Offset to Assets			
Incurred-But-Not-Paid Reserve at 31-12-2023	1 429 500		
Interest On Incurred-but-Not-Paid Reserve for 2023			
(Gain)/Loss on Incurred-But-Not-Paid Reserve			
Incurred-But-Not-Paid Reserve at 31-12-2023	1 429 500		
Net Assets (Gross Assets Minus Incurred-but-Not-Paid Reserve at 31-12-2023)			
RECONCILIATION OF FUNDED STATUS			
Defined Benefit Obligation (DBO)			
Active	87 383 164	9 001 475	386 970
Inactive	17 270 645	-	-
Total DBO	104 653 809	9 001 475	386 970
Plan Assets			
(Gross Plan Assets)	(130 934 481)		
Offset for WHO 470.1 Reserve			
(Net Plan Assets)	(130 934 481)	-	
Net (Surplus)/Deficit	(24 851 172)	9 001 475	386 970
Current (Asset)/Liability		1 268 327	6 161
Noncurrent (Asset)/Liability	(24 851 172)	7 733 148	380 810
Unrecognized Gain/(Loss)			
Net (Asset)/Liability Recognized in Statement of Financial Position	(24 851 172)	9 001 475	380 810
(Gain)/Loss on Defined Benefit Obligation	(12 994 477)	89 319	25 524
Current (Asset)/Liability		1 268 327	
Non-current (Asset)/Liability	(24 851 172)	7 733 148	
Net (Asset)/Liability Recognized in Statement of Financial Position	(24 851 172)	9 001 475	-
Annual Expense for 2023			
Service cost			
Interest cost	4 747 825	391 254	35 525
Remeasurements	(160 388)	513 356	13 175
Past Service (Credit)/Cost		89 319	
Expected Accounting Contributions during 2023	4 587 437	993 929	48 700
Expected Organization Contributions during 2024			
Contributions by UNAIDS for Active Staff	6 004 133	1 299 029	6 161
Contributions by UNAIDS for Inactives	369 914		
Total Expected Contributions for 2024	6 374 047	1 299 029	6 161
Sensitivity Analysis			
31 December 2023 Defined Benefit Obligation			
Current Medical Inflation Assumption Minus 1%	80 791 730		
Current Medical Inflation Assumption	104 653 809		
Current Medical Inflation Assumption Plus 1%	141 516 708		
Current Discount Rate Assumption Minus 1%	139 905 797	9 590 785	472 931
Current Discount Rate Assumption	104 653 809	9 001 475	386 970
Current Discount Rate Assumption Plus 1%	82 471 270	8 475 413	322 155

Hypothèses et méthodes adoptées pour les évaluations actuarielles

Chaque année, le Programme identifie et sélectionne des hypothèses et des méthodes qui seront utilisées par les actuaires pour l'évaluation de fin d'année, afin de déterminer les charges et les cotisations nécessaires s'agissant des avantages du personnel. Les hypothèses actuarielles doivent être indiquées dans les états financiers conformément à la norme IPSAS 39. En outre, chaque hypothèse actuarielle doit être indiquée en termes absolus.

Measurement Date

All plans	31 December 2023
-----------	------------------

Discount rate

Terminal Payments (other than accrued leave)	The discount rate used is 4.9% (Decrease from 5.1% in the prior valuation). Based on a yield curve approach that reflects the expected cash flows with weights of 100% on the Aon USD AA Above Median Curve. The resulting discount rate is rounded to the nearest 0.1%.									
After Service Health Insurance	<p>Europe—2.2% (Decrease from 2.3% in prior valuation).</p> <p>The Americas—5.1% (Decrease from 5.6% in prior valuation).</p> <p>Other Countries—5.1% (Decrease from 5.3% in prior valuation).</p> <p>The discount rates are based on the yields on high grade corporate bonds. The yield curve approach is used to reflect the expected cash flows and assumed currency exposure-specific to ASHI.</p> <p>The liability is assumed to be incurred in Swiss Francs, euros and US dollars, based on approximate liability mix for UNAIDS and the following yield curves recommended by the United Nations were used:</p> <p>Switzerland - Aon Swiss AA Corp. curve Euro Zone - Aon AA Corp. curve United States - Aon AA Above Median curve</p> <p>The discount rates for the 31 December 2023 valuation are based on the currency mix of the after service health claims and not on the geographic locations of the UNAIDS offices. The resulting rates which are rounded to the nearest 0.1% are shown in the table below:</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="3">% of Rate for 2023</th> </tr> <tr> <th>Switzerland</th> <th>Euro Zone</th> <th>United States</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">60%</td> <td style="text-align: center;">10%</td> <td style="text-align: center;">30%</td> </tr> </tbody> </table>	% of Rate for 2023			Switzerland	Euro Zone	United States	60%	10%	30%
% of Rate for 2023										
Switzerland	Euro Zone	United States								
60%	10%	30%								
Special Fund for Compensation	The discount rate used is 3.5% (Decrease from 3.8% in the prior valuation). Based on a yield curve approach that reflects the expected cash flows with weights of 25% on the Aon USD AA Above Median curve, 15% on the Aon Swiss AA Corp. curve and 60% on the Aon EUR AA Corp. curve. The resulting discount rate is rounded to the nearest 0.1%.									

Annual General Inflation

Terminal Payments (other than accrued leave)	The weighted-average inflation rate used is 2.1% (Decrease from 2.5% in the prior valuation) . The regional weightings used are 100% onUnited States rate. Rounding of the resulting weighted-average inflation rates for each plan to the nearest 0.1%.
After Service Health Insurance	<p>Europe—1.4% ((Decrease from 1.5% in prior valuation).</p> <p>The Americas—2.1%. (decrease from 2.4% in prior valuation)</p> <p>Other Countries—2.2% (Decrease from 2.4 in prior valuation).</p> <p>The inflation rates are based on a weighted average of the United Nations common assumptions (for long-duration plans). Those are 1.2% for Switzerland (Same as prior valuation), 2.3% for Euro Zone (Decrease from 2.6% in prior valuation) and 2.3% for the United States (decrease from 2.4% in prior valuation) as directed by the United Nations System Task Force on Accounting Standards using the same weighted average methodology as the discount rate.</p>
Special Fund for Compensation	The weighted-average inflation rate used is 2.15% (Decrease from 2.35% in prior valuation). The regional weightings used are 15% on Swiss; 60% on Euro Zone rate and 25% on United States rate (in prior valuation they were 75% on non-Swiss and 25% on Swiss rates). Rounding of the resulting weighted-average inflation rates for each plan to the nearest 0.1%.

Annual Salary Scale

All Plans	General inflation, plus 0.5% (Same as in prior valuation) for productivity growth, plus merit/promotion increases.
-----------	---

Actuarial Method

Repatriation Travel and Removal on Repatriation	Calculated using projected unit credit with service prorate, with an attribution period from the "entry on duty date" to separation. Plus 2% increase is applied for incurred but not yet paid benefits (IBNP)
Repatriation Grant, Termination Indemnity, and Grant in Case of Death	Calculated using the projected unit credit method with accrual rate proration. Plus 2% increase is applied for incurred but not yet paid benefits (IBNP)
Accrued Leave	The liability is set equal to the walk-away liability as if all staff separated immediately. Plus 2% increase is applied for incurred but not yet paid benefits (IBNP)
Abolition of Post, End-of-Service Grant, and Separation by Mutual Agreement	These benefits are considered termination benefits under IPSAS 39 and, therefore, excluded from the valuation.
Special Fund for Compensation	Calculated using projected unit credit, with an attribution period from the "entry on duty date" to separation.
After- Service Health Insurance	Liabilities are attributed using the projected unit credit method linearly from the "entry on duty date" to the earlier of the full eligibility date (the latest of age 55, 10 years of service, and five years of continuous service) and retirement date.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

L'ONUSIDA est affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU), qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer au personnel des pensions de retraite, ainsi que des prestations en cas de décès, d'invalidité et dans d'autres cas. La Caisse commune a adopté un régime multi-employeurs à prestations définies par capitalisation. Comme indiqué dans l'article 3(b) du Règlement de la Caisse, peuvent s'affilier à la Caisse les institutions spécialisées, ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'ONU et des institutions spécialisées.

Ce régime expose chaque organisation qui y participe à des risques actuariels liés aux employés en poste et aux anciens employés des autres organisations participantes. Il n'existe donc pas de base cohérente et fiable permettant de répartir l'obligation, les actifs du régime et les coûts entre les différentes organisations participantes. Comme c'est le cas pour les autres organisations participantes, l'ONUSIDA et la Caisse commune ne peuvent pas déterminer de manière suffisamment fiable aux fins de la comptabilité la part proportionnelle de l'ONUSIDA dans les obligations au titre des prestations définies, les actifs du régime et les coûts associés à la Caisse commune. C'est pourquoi l'ONUSIDA a considéré celle-ci comme un régime à cotisations déterminées, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel). Les cotisations versées par l'ONUSIDA à la Caisse durant la période comptable sont comptabilisées en charges dans l'état de la performance financière.

Les statuts de la Caisse prévoient que le Comité mixte fait procéder par l'actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Dans la pratique, le Comité mixte procède à une évaluation actuarielle tous les deux ans. L'évaluation actuarielle vise principalement à déterminer si les actifs courants et futurs estimés de la Caisse suffiront à financer ses obligations.

Les engagements financiers de l'ONUSIDA envers la CCPPNU sont constitués de la cotisation obligatoire au taux fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement de 7,9 % pour les participants et de 15,8 % pour les organisations membres), ainsi que de la part d'un déficit actuariel éventuel qui pourrait devoir être versée conformément à l'article 26 des statuts de la

Caisse. Les sommes nécessaires pour combler le déficit ne sont dues que dès lors que l'Assemblée générale des Nations Unies a invoqué la disposition de l'article 26 après avoir constaté qu'une évaluation actuarielle justifiait – au moment de l'évaluation – que le déficit soit comblé. Chaque organisation affiliée contribue au comblement du déficit au prorata des cotisations totales qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle.

La dernière évaluation actuarielle de la Caisse a été réalisée en date du 31 décembre 2021, et l'évaluation en date du 31 décembre 2023 est en cours. Une réactualisation des données de participation du 31 décembre 2021 au 31 décembre 2022 a été utilisée par la Caisse pour établir ses états financiers de 2022.

L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2021 a révélé un ratio de capitalisation des actifs actuariels par rapport aux passifs actuariels de 117,0 %. Le ratio de capitalisation s'établissait à 158,2 % lorsque l'on ne tenait pas compte du système actuel d'ajustement des pensions.

Sur la base d'une évaluation actuarielle de la Caisse, l'actuaire-conseil a conclu qu'au 31 décembre 2021, le comblement du déficit, prévu à l'article 26 des statuts de la Caisse, n'était pas nécessaire dans la mesure où la valeur actuarielle des actifs était supérieure à la valeur actuarielle de tous les passifs cumulés du régime. En outre, la valeur de marché des actifs était également supérieure à la valeur actuarielle de l'ensemble des passifs à la date de l'évaluation. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.

Si elle venait à invoquer ces dispositions à cause d'un déficit actuariel, que la Caisse soit en activité ou en liquidation, chaque organisation affiliée contribuerait à la couverture du déficit au prorata des cotisations qu'elle aurait versées pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle. Le total des cotisations versées à la Caisse au cours des trois dernières années (2020, 2021 et 2022) s'est élevé à 8 937,68 millions, dont 0,75 % provenant de l'ONUSIDA.

En 2023, le montant des cotisations versées à la CCPPNU a été de 22,6 millions d'USD (22,3 millions d'USD en 2022). Les contributions prévues pour 2024 s'élèvent environ à 22,9 millions d'USD.

Il peut être mis fin à l'affiliation d'une organisation par décision de l'Assemblée générale, prise sur recommandation en ce sens du Comité mixte. Une part proportionnelle des avoirs de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin est versée à ladite organisation au bénéfice exclusif du personnel cotisant à cette date, selon des modalités arrêtées d'un commun accord par l'organisation et la Caisse. Le montant de cette part est fixé par le Comité mixte après une évaluation actuarielle des avoirs et des engagements de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin ; toutefois, ladite part ne comprend aucune fraction de l'excédent des avoirs sur les engagements.

Chaque année, le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU procède à une vérification des comptes de la Caisse et présente un rapport au Comité mixte ainsi qu'à l'Assemblée générale des Nations Unies. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses placements, qui sont consultables en ligne sur le site www.unjspf.org.

4.13 Recettes différées

Au 31 décembre 2023, les recettes différées s'élevaient à 8,8 millions d'USD (16,1 millions d'USD au 31 décembre 2022). Cela représente les contributions pluriannuelles promises en

2023, mais dont la comptabilisation en recettes est différée sur des périodes comptables ultérieures.

	31 December 2023 (in US dollars)	31 December 2022 (in US dollars)
Deferred revenue - current		
UBRAF - Core funds	8 052 866	7 230 498
UBRAF - Non-core funds	337 514	1 267 252
Total deferred revenue - current	<u>8 390 380</u>	<u>8 497 750</u>
Deferred revenue - non-current		
UBRAF - Core funds	-	7 230 498
UBRAF - Non-core funds	413 640	337 514
Total deferred revenue - non-current	<u>413 640</u>	<u>7 568 012</u>
Total deferred revenue	<u>8 804 020</u>	<u>16 065 762</u>

4.14 *Emprunts à long terme*

Lors de sa 12^e réunion de mai 2004, le CCP a avalisé la négociation par l'ONUSIDA d'un prêt direct auprès de la Confédération suisse pour la construction d'un nouveau bâtiment à Genève pour l'ONUSIDA et l'OMS, pour un coût estimé de 66 millions de francs suisses, sur lequel la part de l'ONUSIDA est estimée à 33 millions de francs suisses. En décembre 2003, la Confédération suisse s'est engagée à fournir un prêt sans intérêt d'un montant de 59,8 millions de francs suisses, sur lequel la part de l'ONUSIDA est de 29,9 millions de francs suisses. Le remboursement sur 50 ans de la part de l'ONUSIDA dans ce prêt sans intérêt octroyé par la Confédération suisse est effectué via une réaffectation des fonds autrement dépensés pour la location de bureaux à partir de la première année d'achèvement du bâtiment. Le bâtiment a été achevé en novembre 2006. Le montant inscrit au poste Bâtiments inclut 25,6 millions d'USD qui représentent la part de 50 % des dépenses de l'ONUSIDA au titre du bâtiment au 31 décembre 2007.

Le taux des obligations à 30 ans de la Confédération suisse était de 0,494 % en décembre 2023 (1,476 % en 2022). Par conséquent, conformément aux principes comptables prudentiels, l'encours non courant de 21,1 millions d'USD pour le prêt immobilier de l'ONUSIDA n'a pas été actualisé. Sur l'encours total du prêt, qui s'élève à 21,8 millions d'USD, un montant de 0,7 million d'USD arrivera à échéance dans les 12 prochains mois et a été comptabilisé comme un passif courant qui est présenté séparément.

4.15 *Autres passifs courants*

Au 31 décembre 2023, les autres passifs courants s'élevaient à 0,23 million d'USD (0,23 million d'USD au 31 décembre 2022) et représentaient des charges à payer au titre des pensions constituées pour le personnel temporaire.

	31 December 2023	31 December 2022
	(in US dollars)	(in US dollars)
Other Current Liability		
Accrued Pension Liability	228 059	225 817
Financial liability	2 730	7 499
Total - Other Current Liability	230 789	233 316

4.16 Variations de l'actif net/de la situation nette

Pendant l'année close le 31 décembre 2023, l'actif net/situation nette a augmenté de 3,9 millions d'USD. 13 millions d'USD correspondaient à des gains actuariels au titre de l'ASHI et du Fonds spécial d'indemnisation – qui ont été directement transférés à l'actif net/situation nette conformément à la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel) – et 9,1 millions d'USD correspondaient à un déficit en 2023 (déficit de 2 millions d'USD en 2022).

Conformément à l'accord donné par le CCP de financer la reconstitution annuelle du Fonds de réserve pour la rénovation du bâtiment, la directrice exécutive a autorisé en 2023 le virement d'un total de 0,43 million d'USD du solde des fonds pour financer le Fonds de réserve. Lors de sa 52^e réunion (qui s'est tenue du 26 au 28 juin 2023), le CCP a pris note de la décision de la directrice exécutive.

Les engagements relatifs au personnel provisionnés s'élevaient à 54 millions d'USD au 31 décembre 2023 (37,2 millions d'USD au 31 décembre 2022), soit une augmentation nette de 16,8 millions d'USD. Le fonds pour les droits non inclus dans le traitement s'élevait à 9,5 millions d'USD au 31 décembre 2023 (8,5 millions d'USD au 31 décembre 2022), soit une augmentation de 1 million d'USD.

4.17 Fonds de réserve

En attendant de recevoir les contributions de base, la mise en œuvre de l'UBRAF peut être financée par le Fonds de réserve (ORF), dont la création a été décidée par le CCP en juin 1996. Les règles et procédures régissant l'utilisation du Fonds de réserve par la direction exécutive ont été décidées lors de la sixième réunion du CCP, qui s'est tenue en mai 1998 à Genève.

4.18 Fonds pour la rénovation du bâtiment

Le Fonds de réserve pour la rénovation du bâtiment a été créé par le CCP lors de sa 30^e réunion en juin 2012. Ce fonds a été constitué pour financer les charges futures liées aux principales réparations et modifications et aux principaux investissements dans le bâtiment abritant les bureaux de l'ONUSIDA.

Le CCP a également approuvé la reconstitution annuelle du fonds pour un montant équivalent à l'amortissement cumulé du bâtiment de l'ONUSIDA. Conformément à la décision du CCP, 0,43 million d'USD ont été affectés au Fonds de réserve pour la rénovation du bâtiment en 2023 (le même montant que l'année précédente).

En 2023, des revenus d'intérêts de 0,3 million d'USD et des revenus locatifs de 0,3 million d'USD ont été crédités au fonds de rénovation, compensés par une charge de 1,6 million d'USD liée à la rénovation du bâtiment.

5. Informations à l'appui de l'état de la performance financière

5.1 Vue d'ensemble de l'état

L'état de la performance financière regroupe les produits et les charges relatifs à toutes les activités dans l'ensemble du Programme. Il distingue les activités opérationnelles de celles qui découlent d'opérations de financement.

5.2 Recettes

Les contributions volontaires au profit du Programme ont totalisé 213,9 millions d'USD (219,7 millions d'USD en 2022), avec la répartition suivante : 203,5 millions d'USD proviennent de gouvernements ; 2,3 millions d'USD proviennent des coparrainants de l'ONUSIDA ; le solde de 8 millions provient d'autres produits opérationnels reçus d'organisations intergouvernementales, d'autres entités des Nations Unies, d'institutions ainsi que du secteur privé. Ce chiffre inclut 1,5 million d'USD représentant des contributions sous forme de services et 0,8 million d'USD représentant des recettes diverses. Aucun produit n'a été comptabilisé au titre des opérations de change.

Revenue	2023		Total 2023	Total 2022
	UBRAF Core Funds	UBRAF Non-core and other funds		
Voluntary contributions	(in US dollars)	(in US dollars)		(in US dollars)
Governments	152 866 741	50 623 312	203 490 053	213 464 065
Cosponsors	-	2 332 649	2 332 649	1 714 989
Others	35 320	7 750 093	7 785 413	4 559 205
Sub- total voluntary contributions	<u>152 902 061</u>	<u>60 706 054</u>	<u>213 608 115</u>	<u>219 738 259</u>
Miscellaneous	477 671	294 950	772 621	607 280
Total revenue	<u>153 379 732</u>	<u>61 001 004</u>	<u>214 380 736</u>	<u>220 345 539</u>

5.3 Charges

L'ONUSIDA comptabilise les charges au moment où les biens sont livrés ou les services fournis. Les fonds affectés correspondent à des fonds définitivement engagés ou provisionnés pour des biens et des services non encore fournis. Les fonds affectés ne sont pas comptabilisés dans l'état de la performance financière (état II).

5.3.1 Traitements et autres charges de personnel

Elles représentent les charges totales liées à l'emploi de personnel sur l'ensemble des sites et comprennent les rémunérations au titre du traitement de base et de l'indemnité de poste ainsi que d'autres prestations (p. ex. retraite et assurance) payées par le Programme. Les charges de personnel incluent également la diminution du passif actuariel au titre de l'assurance-maladie du personnel, qui est comptabilisé en charge dans l'état de la performance financière.

Description	31 December 2023	31 December 2022
	(in US dollars)	(in US dollars)
Salary cost	95 848 469	97 538 422
Actuarial cost	(1 008 482)	7 038 161
Provision for Separation by mutual agreement (SMAs) and termination	-	(4 800 000)
Other personnel costs	6 312 498	9 326 485
Total staff cost	101 152 485	109 103 068

5.3.2 Virements et subventions à d'autres entités

Cela correspond à des subventions versées à des entités nationales, à des lettres d'accord signées avec d'autres institutions des Nations Unies, des organisations non gouvernementales à but non lucratif ou des établissements universitaires et scientifiques concernant des activités engagées pour atteindre des objectifs spécifiques du Secrétariat de l'ONUSIDA, ainsi qu'à des virements effectués au bénéfice des coparrainants de l'ONUSIDA correspondant à leur part au titre de l'UBRAF pour la période 2022-2026. Les virements et subventions au bénéfice de gouvernements sont qualifiés de « coopération financière directe ». Les fonds sont normalement passés en charges au moment où ils sont virés au partenaire contractuel.

Description	31 December 2023	31 December 2022
	(in US dollars)	(in US dollars)
Direct financial Cooperation	1 477 357	2 428 069
Letter of Agreements	64 329 993	71 643 397
Total transfers and grants to counterparts	65 807 351	74 071 466

5.3.3 Services contractuels

Cela correspond aux sommes dépensées pour le recours à des prestataires de services. Les principales composantes sont les accords pour exécution de travaux (APW) et les contrats de consultants passés avec des particuliers pour qu'ils mènent à bien des activités pour le compte du Programme.

Description	31 December 2023	31 December 2022
	(in US dollars)	(in US dollars)
Contractual services	38 926 102	26 263 584
Security expenses	1 387 749	915 198
Training	927 037	943 093
Direct implementation and Special service agreements	184 079	225 576
Total Contractual Services	41 424 966	28 347 451

5.3.4 Charges opérationnelles générales

Ce montant correspond aux frais généraux de fonctionnement du Siège, des bureaux régionaux et des bureaux de pays. Il englobe les charges liées aux services d'intérêt général, aux télécommunications et aux loyers.

Description	31 December 2023	31 December 2022
	(in US dollars)	(in US dollars)
General operating expenses	13 980 906	14 493 759

5.3.5 Déplacements

Le total des frais de déplacement correspond au coût total des voyages payés par l'ONUSIDA pour les membres du personnel, les participants aux réunions et les consultants. Il inclut les billets d'avion, les allocations journalières de subsistance et les autres frais liés aux déplacements.

Description	31 December 2023	31 December 2022
	(in US dollars)	(in US dollars)
Travel	5 382 101	4 580 734

5.3.6 Équipements, véhicules et mobilier

Le total des dépenses pour 2023 s'est élevé à 0,6 million d'USD (0,04 million d'USD en 2022) et correspond à l'achat d'articles d'un montant inférieur au seuil d'immobilisation des actifs.

Description	31 December 2023	31 December 2022
	(in US dollars)	(in US dollars)
Equipment, vehicles and furniture	588 439	35 587

5.3.7 Amortissement

L'amortissement est inscrit en charge au poste « Immobilisations corporelles » selon la méthode linéaire. L'amortissement est la charge résultant de la répartition systématique du montant amortissable des immobilisations corporelles sur leur durée de vie utile. La durée de vie utile du bâtiment a été estimée à 60 ans. La durée de vie utile du mobilier et des véhicules a été estimée à 5 ans et celle des équipements à 3 ans.

Description	31 December 2023	31 December 2022
	(in US dollars)	(in US dollars)
Depreciation	636 769	630 938

5.4 Produits (coûts) financiers

Le total des produits d'intérêt s'est élevé à 10 millions d'USD pour l'année close le 31 décembre 2023 ; les gains de change nets réalisés ont été de 1,1 million d'USD ; les gains de réévaluation actuarielle sur le Fonds pour paiements de fin de contrat se sont élevés à 0,09 million d'USD ; les pertes de change nettes latentes sur réévaluation des créances et ajustements du prêt suisse ont représenté 4,5 millions d'USD ; les pertes de change réalisées sur la couverture du bilan se sont élevées à 0,6 million d'USD ; les charges d'intérêt actuarielles liées à l'évaluation des paiements de fin de contrat et du Fonds spécial d'indemnisation se sont élevées à 0,5 million d'USD. L'ensemble se solde par un total des produits financiers nets de 5,4 millions d'USD au 31 décembre 2023 (8,9 millions d'USD au 31 décembre 2022).

	31 December 2023	31 December 2022
	(in US dollars)	
Finance revenue/(cost)		
Interest	10 089 035	2 023 238
Net realized foreign exchange gains or (losses)	1 127 944	(1 667)
Actuarial revaluation gains or (losses) on Terminal Payments Funds	(89 319)	3 404 874
Bank charges and investment management fees	(1 839)	(2 146)
Net unrealized foreign exchange gains or (losses) on revaluation	(4 547 798)	4 272 645
Realised foreign exchange gains or (losses) on balance sheet hedging	(604 337)	(454 560)
Actuarial interest cost related to valuation of Terminal Payments Fund and Special Fund for Compensation	(526 532)	(331 816)
Total net finance revenue	5 447 153	8 910 568

6. Informations sectorielles

Annexe 1. État de la performance financière par segment, toutes origines de fonds confondues, pour l'année close le 31 décembre 2023 (en USD)

	UBRAF Core Funds	UBRAF Non-Core Funds	Other Funds							Sub-total non-core and other funds	TOTAL
			Terminal Payments	Non-payroll Entitlements	Special Fund for Compensation	Staff Health Insurance	Building Ren. Fund	Common Fund	Eliminations		
Revenue											
Voluntary contributions											
Governments	152 866 741	50 623 312								50 623 312	203 490 053
Cosponsoring organizations	-	2 332 649								2 332 649	2 332 649
Others	35 320	7 750 093								7 750 093	7 785 413
Appropriation										-	-
Sub-total voluntary contributions	152 902 061	60 706 054								60 706 054	213 608 115
Miscellaneous	477 671	20 328					274 622			294 950	772 621
Total revenue	153 379 732	60 726 382	-	-	-	-	274 622	-	-	61 001 004	214 380 736
Programme Support Costs		4 850 867							(4 850 867)	-	-
Payroll transfers to accrual funds			1 355 040	7 944 744					(9 299 784)	-	-
Total revenue	153 379 732	65 577 249	1 355 040	7 944 744	-	-	274 622	-	(14 150 651)	61 001 004	214 380 736
Expense											
Staff and other personnel costs	95 622 063	9 338 111	480 364	6 533 824	35 525	(1 557 617)			(9 299 784)	5 530 423	101 152 485
Transfers and grants to counterparts	37 700 412	28 106 938								28 106 938	65 807 351
Contractual services	11 561 837	29 433 116		343 846			86 168			29 863 130	41 424 966
General operating expenses	9 440 637	3 668 095					1 589 043	(716 869)		4 540 269	13 980 906
Travel	3 292 915	2 025 673	69 588	(6 075)						2 089 186	5 382 101
Equipment, vehicles and furniture	339 485	248 955								248 955	588 439
Programme Support Costs		4 850 867							(4 850 867)	-	-
Depreciation								636 769		636 769	636 769
Appropriation										-	-
Total expense	157 957 349	77 671 755	549 952	6 871 595	35 525	(1 557 617)	1 675 211	(80 100)	(14 150 651)	71 015 669	228 973 018
Financial revenue/(cost)	8 125 205		1 542 064		(13 175)		340 858	(4 547 799)		(2 678 052)	5 447 153
Total Surplus/(Deficit) by fund	3 547 588	(12 094 506)	2 347 152	1 073 149	(48 700)	1 557 617	(1 059 731)	(4 467 699)	-	(12 692 717)	(9 145 129)

7. Comparaison des montants budgétisés et des montants réels

Le budget de l'ONUSIDA est établi suivant une comptabilité de caisse modifiée et approuvé par le CCP.

Le budget et les états financiers de l'ONUSIDA sont préparés suivant deux méthodes de comptabilité différentes. L'état de la situation financière, l'état de la performance financière, l'état des variations de l'actif net/situation nette et le tableau des flux de trésorerie sont préparés suivant une comptabilité d'exercice intégrale, alors que l'état de la comparaison des montants budgétisés et des montants réels (état V) est préparé suivant une comptabilité de caisse modifiée.

Comme prévu par la norme IPSAS 24, les montants réels présentés dans l'état V sont rapprochés, sur une base comparable, des montants réels présentés dans les états financiers, en identifiant séparément toutes les différences relatives à la base, au calendrier, à la présentation et aux entités.

Des différences de base surviennent lorsque le budget approuvé est préparé suivant une méthode de comptabilité autre que la comptabilité d'exercice intégrale. Les différences de base incluent l'amortissement et la capitalisation des actifs ainsi que le remboursement du principal des prêts en cours de la Confédération suisse.

Des différences de calendrier surviennent lorsque la période budgétaire diffère de la période comptable visée par les états financiers.

Les différences de présentation sont dues à des différences de format et de classification entre le tableau des flux de trésorerie et l'état de la comparaison des montants budgétisés et des montants réels.

Les différences relatives aux entités englobent les dépenses au titre des fonds hors budget de base qui sont financées par d'autres sources et ne sont pas incluses dans l'UBRAF approuvé par le CCP.

Le rapprochement entre, d'une part, les montants réels portés dans l'état de la comparaison des montants budgétisés et des montants réels (état V), sur une base comparable, et d'autre part, les montants réels portés dans l'état de la performance financière (état II) et le tableau des flux de trésorerie (état IV) pour l'année close le 31 décembre 2023 est présenté ci-dessous.

Rapprochement de l'utilisation du budget (état V) et du tableau des flux de trésorerie (état IV) au 31 décembre 2023

Reconciliation of Budget Utilization (Statement V) with Statement of Cash Flow (Statement IV) as at 31 December 2023

	2023			
	Operating	Investing	Financing	Total
	(in US dollars)	(in US dollars)	(in US dollars)	(in US dollars)
Actual amount on budget implementation (Statement V)	(157 725 905)			(157 725 905)
Basis Difference	(1 014 120)	16 578 964	(159 508)	15 405 336
Entity Difference	72 261 233			72 261 233
Presentation Difference	76 939 068	(10 386 286)		66 552 782
Actual Amount in Statement of Cash Flow (Statement IV)	(9 539 725)	6 192 678	(159 508)	(3 506 554)

8. Dispenses administratives, montants passés par pertes et profits, et versements à titre gracieux

Durant l'année close le 31 décembre 2023, il n'y a eu ni dispense administrative, ni montant passé par pertes et profits, ni versement à titre gracieux.

9. Informations sur les parties liées et la haute direction

Le « personnel de direction essentiel » de l'ONUSIDA est composé de tous les membres du personnel de catégorie D1 ou supérieure, qui sont investis du pouvoir et de la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités du Programme commun.

Les rémunérations globales versées au personnel de direction essentiel incluent les traitements, les allocations, les défraiements pour déplacements statutaires et autres droits versés conformément au Règlement et au Statut du personnel, et applicables à tous.

Le personnel de direction essentiel est membre de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies à laquelle le personnel et l'ONUSIDA cotisent ; il est également habilité à participer au régime d'assurance-maladie du personnel, y compris au régime d'assurance-maladie après la cessation de service s'il répond aux critères d'admissibilité.

Durant l'année, aucun prêt n'a été accordé au personnel de direction essentiel au-delà de ceux proposés au personnel n'appartenant pas à ce groupe.

Key Management Personnel

(in US dollars)

Number of individuals	27
Compensation and post adjustment	6 235 143
Entitlements	494 119
Pension and Health Plans	1 941 677
Total remuneration 2023	8 670 939
Outstanding advances against entitlements	292 075
Outstanding loans (in addition to normal entitlements if any)	-

10. Événements postérieurs à la date d'arrêté des comptes

La date d'arrêté des comptes du Programme est le 31 décembre 2023. À la date de certification des présents comptes, aucun événement significatif, favorable ou défavorable, qui aurait pu avoir un impact sur les états financiers n'est survenu entre la date du bilan et la date à laquelle la publication des états financiers a été autorisée.

11. Passifs éventuels, engagements et actifs éventuels

Passifs éventuels

Au 31 décembre 2023, six appels étaient en suspens devant le Comité d'appel du Siège de l'OMS, qui concernent d'anciens employés ou des personnels en activité de l'ONUSIDA. Les recommandations respectives du Comité devraient être transmises à la directrice exécutive de l'ONUSIDA pour décision dans le courant de l'année 2024. Par ailleurs, 20 litiges (plaintes) liés au personnel, soumis durant la période 2020-2023, étaient en cours devant le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail à la date susmentionnée. Cela n'a donc pas de sens d'en faire état dans la mesure où la probabilité d'un remboursement a été jugée faible. Aucune affaire ne concerne un litige lié au contrat de travail qu'il faudrait considérer comme un passif éventuel.

Locations simples

Le Secrétariat conclut des baux de location simple pour les locaux qui abritent ses bureaux de liaison, ses bureaux régionaux et ses bureaux de pays. Certains des accords portant sur des contrats de location simple contiennent des clauses de reconduction qui permettent au Secrétariat de prolonger la durée des contrats de location après la date d'échéance des contrats initiaux, ainsi que des clauses d'indexation qui peuvent avoir pour effet une majoration du montant des loyers annuels en fonction de la hausse de l'indice des prix du marché dans chacun des pays où se trouvent les bureaux de liaison, les bureaux régionaux et les bureaux de pays de l'ONUSIDA. Les futurs loyers à payer indiqués ci-après s'élèvent au minimum à :

	31 December 2023	31 December 2022
	(in US dollars)	(in US dollars)
Operating leases		
Within one year	977 141	1 763 715
Later than one year but not later than five years	3 246 447	2 541 285
Later than five years	299 255	-
Total operating leases	4 522 843	4 305 000

Engagements

Au 31 décembre 2023, les engagements de l'ONUSIDA pour l'acquisition de biens non encore livrés ou des prestations de services non encore effectuées s'élevaient à 6,6 millions d'USD (12,2 millions d'USD pour 2022).

Les tableaux suivants présentent les commandes en cours de l'ONUSIDA pour des biens/services qui n'avaient pas encore été livrés/assurés au 31 décembre 2023.

Description	31 December 2023	31 December 2022
	(in US dollars)	(in US dollars)
Property, Plant and Equipment	302 490	116 590
Goods	339 298	142 859
Services	5 979 005	11 980 608
Total commitments	6 620 793	12 240 057

Actifs éventuels

Conformément à la norme IPSAS 19, les actifs éventuels seront indiqués en cas de probabilité d'un flux entrant d'avantages économiques résultant d'un événement. Au 31 décembre 2023, aucun actif éventuel important n'était comptabilisé.

Schedule 2

Unified Budget, Results and Accountability Framework - Core funds
Details of revenue for the period 01 January 2023 to 31 December 2023

(in US dollars)

Voluntary contributions	Funds made available towards 2023 UBRAF Core funds
Governments	
Andorra	32 017
Australia	3 331 113
Belgium	3 537 736
Belgium Flanders	795 334
Canada	3 692 762
Cote d'Ivoire	563 141
Denmark	5 881 488
Equatorial Guinea	1 000 000
France	657 895
Germany	5 204 517
Ireland	2 676 660
Japan	600 000
Liechtenstein	57 143
Luxembourg	5 099 050
Monaco	160 600
Netherlands	24 490 405
New Zealand	616 903
Norway	4 233 700
Poland	45 000
Portugal	109 769
Russian Federation	500 000
Sweden	18 630 647
Switzerland	11 086 475
Thailand	94 920
Turkey	10 000
United Kingdom of Great Britain & Northern Ireland	9 864 365
United States of America	50 000 000
Adjustments	(104 899)
Sub-total Governments	152 866 741
Other	
UNFCU	16 461
Others	18 859
Sub-total - Other	35 320
Miscellaneous	477 671
Total operating revenue	153 379 732
Finance revenue	8 125 204
TOTAL	161 504 936

Schedule 3

Unified Budget, Results and Accountability Framework - Non-core funds
Details of revenue for the period 01 January 2023 to 31 December 2023

(US dollars)

Voluntary contributions	In- Cash	In-Service	Total
Governments			
Australia	1 885 377		1 885 377
Belgium		109 333	109 333
France		323 167	323 167
Germany		403 500	403 500
Italy		153 083	153 083
Japan	250 000		250 000
Kazakhstan	50 000		50 000
Luxembourg		117 500	117 500
Netherlands	3 709 291	96 667	3 805 958
Sweden	417 600		417 600
Switzerland	258 484	146 125	404 609
United States of America (CDC)	14 329 371		14 329 371
United States of America (USAID)	34 947 454		34 947 454
Adjustment to CDC Revenue	(2 005 462)		(2 005 462)
Adjustment to USAID Revenue	(4 672 658)		(4 672 658)
Canton de Genève, Switzerland		104 479 ⁽¹⁾	104 479
Sub-total Governments	49 169 458	1 453 854	50 623 312
Cosponsoring Organizations			
UNDP	117 499		117 499
UNFPA	1 702 356		1 702 356
UNHCR	106 812		106 812
WFP	79 850		79 850
WHO	326 132		326 132
Sub-total Cosponsors	2 332 649		2 332 649
Other			
Bill and Melinda Gates Foundation	3 031 335		3 031 335
Croix Rouge Francaise	686 404		686 404
Global Fund	3 366 889		3 366 889
Institute of Nutrition of Central America and Panama	22 312		22 312
MPTF Office	386 996		386 996
Save the Children Fund	311 687		311 687
UNOPS	44 650		44 650
Refund to donors	(100 180)		(100 180)
Sub-total	7 750 093		7 750 093
Miscellaneous	294 950		294 950
Total operating revenue	59 547 150	1 453 854	61 001 004
TOTAL	59 547 150	1 453 854	61 001 004

(1) Represents the value of interest on the building loan from FIPOI

SECTION IV : Informations sur la gestion

I. Fonds reçus au titre de l'année close le 31 décembre 2023

Au cours de l'année considérée, des produits d'un montant de 161,5 millions d'USD ont été reçus au titre du budget de base de l'UBRAF. Ce montant a été financé à 94,6 % par 27 gouvernements. Le solde (soit 5,4 %) est composé de produits financiers (principalement des produits d'intérêt) reçus et répartis pendant l'année considérée ainsi que de recettes diverses, y compris des fonds reçus de donateurs privés et d'institutions publiques autres que des gouvernements, de donations diverses et d'honoraires. Le tableau annexé 2 fournit des détails sur ces recettes.

En outre, des ressources hors budget de base d'un montant de 60,7 millions d'USD ont été mises à la disposition du Secrétariat de l'ONUSIDA pour appuyer un certain nombre d'activités menées à l'échelle mondiale, régionale ou nationale et conçues pour des pays ou des objectifs spécifiques. Des détails sur l'origine de ces fonds sont fournis dans le tableau annexé 3.

II. Fonds dépensés et affectés pour l'année close le 31 décembre 2023

Le total des fonds de base dépensés et affectés pour l'année close le 31 décembre 2023 au titre de l'UBRAF 2022-2023 a été de 159,9 millions d'USD. Le total des fonds hors budget de base dépensés et affectés sur la même période a été de 78,9 millions d'USD.

A. Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités

Pendant l'année close le 31 décembre 2023, des dépenses et des fonds affectés (comprenant les virements aux coparrainants) d'un montant total de 159,9 millions d'USD ont été engagés sur le budget de base de 210 millions d'USD approuvé pour l'UBRAF 2022-2023, ce qui représente un taux d'exécution financière de 76,1 %.

Les dépenses et les fonds affectés pour la mise en œuvre des activités prévues dans l'UBRAF se répartissent comme suit :

- 34 millions d'USD ont été virés aux coparrainants ;
- 123,7 millions d'USD ont été dépensés et 2,2 millions d'USD ont été affectés pour les activités et les frais de personnel du Secrétariat.

Le total des dépenses et des fonds affectés sur le budget de base de l'UBRAF pour 2022-2023 s'élevait à 332,5 millions d'USD, soit un taux d'exécution financière de 79,2 % (172,5 millions d'USD dépensés en 2022, et 157,7 millions d'USD dépensés et 2,2 millions d'USD affectés en 2023). Le tableau 4 fournit des détails sur l'année 2023 du budget de base approuvé pour 2022-2023, notamment sur les dépenses et les fonds affectés, ventilés par domaine de résultat et fonctions de base du Secrétariat pour l'exercice biennal 2022-2023.

Tableau 4. Budget de base approuvé, dépenses et fonds affectés de l'UBRAF 2022-2023 pour l'année close le 31 décembre 2023 (en USD)

	2022-2023 Approved core budget	Expense 2022	Expense 2023	Encumbrances ^{a/}	Total	Balance	Percentage implementation
	(a)	(b)	(c)	(d)	e = (b+c+d)	(f) = (a-e)	(g) = (e / a)
I. Result Areas							
1 HIV prevention	25 533 700	10 443 200	7 922 800		18 366 000	7 167 700	71.9%
2 HIV testing and treatment	11 347 300	4 555 300	3 507 800		8 063 100	3 284 200	71.1%
3 Paediatric AIDS and vertical transmission	11 583 800	4 701 800	3 494 800		8 196 600	3 387 200	70.8%
4 Community-led responses	6 464 700	2 498 400	2 068 700		4 567 100	1 897 600	70.6%
5 Human rights	9 035 900	3 680 700	2 858 300		6 539 000	2 496 900	72.4%
6 Gender equality	9 227 800	3 590 100	3 101 200		6 691 300	2 536 500	72.5%
7 Young people	9 945 500	3 958 000	3 296 900		7 254 900	2 690 600	72.9%
8 Fully funded HIV response	4 424 200	1 736 500	1 513 800		3 250 300	1 173 900	73.5%
9 Integration and social protection	9 523 000	3 840 000	3 121 600		6 961 600	2 561 400	73.1%
10 Humanitarian settings and pandemics	8 914 100	3 596 000	3 114 100		6 710 100	2 204 000	75.3%
Global Strategic Initiatives	22 000 000	-			-	22 000 000	0.0%
Total Cosponsors	128 000 000	42 600 000	34 000 000	-	76 600 000	51 400 000	59.8%
II. Core Functions							
1 Leadership, advocacy and communication	64 720 000	28 624 278	27 841 530	844 814	57 310 622	7 409 378	88.6%
2 Partnerships, mobilization and innovation	60 598 200	26 449 959	25 395 235	588 112	52 433 305	8 164 895	86.5%
3 Strategic information	41 887 400	18 807 973	17 817 745	229 158	36 854 876	5 032 524	88.0%
4 Coordination, convening & country implementation support	68 672 000	30 908 833	29 061 725	241 110	60 211 668	8 460 332	87.7%
5 Governance and mutual accountability	56 122 400	25 157 681	23 609 671	323 244	49 090 596	7 031 804	87.5%
Total Secretariat	292 000 000	129 948 724	123 725 905	2 226 438	255 901 067	36 098 933	87.6%
Grand Total	420 000 000	172 548 724	157 725 905	2 226 438	332 501 067	87 498 933	79.2%

^{a/} Encumbrances representing firm commitment for good and/or services which have not yet been delivered

i) Fonds virés aux coparrainants

En 2023, un montant total de 34 millions d'USD a été viré aux coparrainants sur les 47 millions d'USD approuvés dans le budget de base, ce qui représente 90,6 % de la part des coparrainants pour l'année 2023 dans le budget de base de l'exercice biennal 2022-2023. Le montant viré à chacun des 11 coparrainants pour couvrir leurs activités principales a été de 1,5 million d'USD au lieu des 2 millions d'USD approuvés ; 17,5 millions supplémentaires ont été virés aux coparrainants sur le terrain sous la forme d'enveloppes allouées par pays.

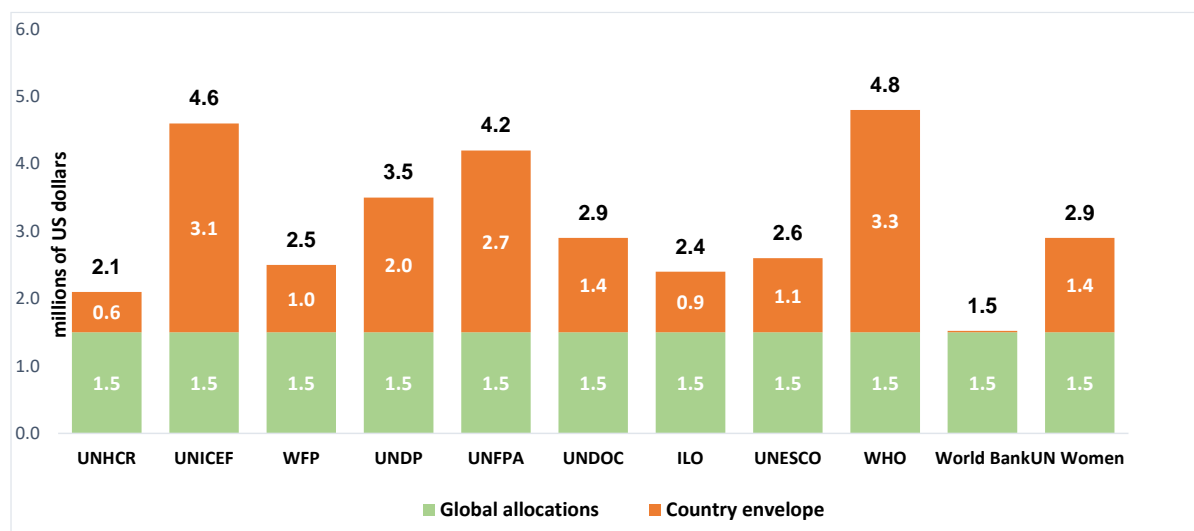
Les enveloppes allouées par pays sont apparues pour la première fois durant l'exercice biennal 2018-2019, à la suite de l'approbation par le CCP, lors de sa 40^e réunion en juin 2017, du modèle opérationnel affiné du Programme commun.

Cette approche répond à trois objectifs fondamentaux : déployer les ressources humaines et financières là où on en a le plus besoin ; donner un nouvel élan au travail commun et à l'action concertée au niveau des pays ; renforcer le sentiment de responsabilité et l'idée de résultats pour le bénéfice des populations.

Ces enveloppes ont été fixées pour 91 pays à l'issue d'un processus qui a nécessité la participation des coparrainants à tous les niveaux pour parvenir à un consensus sur la formule de calcul, la procédure, les résultats attendus et le montant des allocations. Le tableau 7 détaille le montant des fonds virés aux coparrainants dans chaque pays.

La figure 5 ci-dessous illustre le modèle dynamique et différencié d'allocation des ressources et donne une indication de la part des allocations de base et des enveloppes par pays dans les fonds virés à chacun des coparrainants.

Figure 5. Fonds virés aux coparrainants en 2023



ii) Fonds dépensés et affectés sur le budget de base du Secrétariat

Pendant l'année close le 31 décembre 2023, 123,7 millions d'USD ont été dépensés et 2,2 millions d'USD ont été affectés au total pour les activités et les frais de personnel du Secrétariat sur le budget de base de 126 millions d'USD de ce dernier pour 2023, ce qui correspond à un taux d'exécution financière de 99,9 % de la part du Secrétariat dans le budget de base 2023.

Le tableau 4 fournit des détails sur le budget de base approuvé pour 2022-2023, notamment sur les dépenses et les fonds affectés, ventilés par domaine de résultat et fonctions de base du Secrétariat pour l'exercice biennal 2022-2023.

B. Dépenses engagées sur les fonds hors budget de base de l'UBRAF

Durant l'année close le 31 décembre 2023, un montant total de 70,6 millions d'USD a été dépensé et 4,3 millions d'USD ont été affectés par le Secrétariat sur les fonds hors budget de base de l'UBRAF.

Le tableau 5 fournit des détails sur les fonds hors budget de base mis à disposition en 2023, les dépenses et les fonds affectés, ventilés par source de financement.

C. Dépenses engagées au niveau des pays et des régions, toutes origines de fonds confondues

Conformément aux recommandations formulées par le CCP lors de sa 22^e réunion (qui s'est tenue à Chiang Mai en Thaïlande du 23 au 25 avril 2008), le tableau 6 présente une ventilation par pays et par région des dépenses et des fonds engagés par le Secrétariat, à la fois pour les fonds de base et les fonds hors budget de base de l'UBRAF. Les dépenses engagées au niveau des pays et des régions se sont élevées à 86,2 millions d'USD pour l'année close le 31 décembre 2023. En plus des dépenses susmentionnées, 3,7 millions ont été affectés pendant la même année, ce qui représente un total de 89,9 millions d'USD pour l'année close le 31 décembre 2023.

Tableau 5. Fonds hors budget de base de l'UBRAF : fonds disponibles, dépenses et fonds affectés, par origine des recettes, pour l'année close le 31 décembre 2023 (USD)

Source of revenue	2022	Funds made	Total	Expense	Encumbrance ^{a/}	Total	Percentage implementation
	carry-over	available in 2023	available funds				
	(a)	(b)	(c) = (a+b)	(d)	(e)	(f) = (d + e)	(g) = (f / c)
Australia	3 589 308	1 885 377	5 474 685	3 627 734	798 547	4 426 281	80.8%
Belgium	179 354	109 333	288 687	109 333		109 333	37.9%
China	4 262 811		4 262 811	1 755 843	35 025	1 790 868	42.0%
France	155	323 167	323 322	323 167		323 167	100.0%
Germany	1 654 018	403 500	2 057 518	1 611 844	218 667	1 830 511	89.0%
Italy	0	153 083	153 083	153 083		153 083	100.0%
Japan	568 879	250 000	818 879	268 845	17 452	286 297	35.0%
Kazakhstan	35 165	50 000	85 165	78 721		78 721	92.4%
Luxembourg	442 602	117 500	560 102	527 206	2 956	530 162	94.7%
Netherlands	1 036 798	3 805 958	4 842 756	869 308	53 532	922 840	19.1%
Russian Federation	312 309	0	312 309	162 844		162 844	52.1%
Sweden	154 062	417 600	571 662	323 061		323 061	56.5%
Switzerland	117 363	404 609	521 972	146 125		146 125	28.0%
Thailand	51 647	0	51 647	51 645		51 645	100.0%
United States of America (CDC)	8 414 951	12 323 909	20 738 860	9 412 165	800 889	10 213 054	49.2%
United States of America (USAID)	39 311 752	30 274 797	69 586 549	41 065 269	1 473 142	42 538 411	61.1%
Canton de Genève, Switzerland	0	104 479	104 479	104 479		104 479	100.0%
Bill & Melinda Gates Foundation	3 622 823	3 031 335	6 654 158	2 321 690	376 508	2 698 198	40.5%
Croix Rouge Française		686 404	686 404	276 480	23 335	299 815	43.7%
Global Fund	987 101	3 366 889	4 353 990	3 716 700	237 905	3 954 605	90.8%
Institute of Nutrition of Central America and Panama (INCAP)	0	22 312	22 312	9 000		9 000	40.3%
MPTF Office	525 325	386 996	912 321	237 355	16 984	254 339	27.9%
M.A.C. AIDS Fund	71 869	0	71 869	7 690		7 690	10.7%
Monaco Red Cross	2 775	0	2 775	2 775		2 775	100.0%
Oak Foundation	22 296	0	22 296	22 215		22 215	99.6%
Save the Children Fund	30 043	311 687	341 730	170 697	19 263	189 960	55.6%
WHO	581 152	326 132	907 284	364 415	10 033	374 448	41.3%
WFP	498 114	79 850	577 964	(350)		(350)	-0.1%
UNDP	321 747	117 499	439 246	424 606		424 606	96.7%
UNICEF	33 674	0	33 674	24 915		24 915	74.0%
UNFPA	2 468 397	1 702 356	4 170 753	2 512 961	246 137	2 759 098	66.2%
UNOPS	146 728	44 650	191 378	185 214	1 422	186 636	97.5%
UNHCR		106 812	106 812	81 696	0	81 696	76.5%
Refund to donors and adjustments		(100 180)	(100 180)			0	0.0%
Miscellaneous and other	317 045	294 950	611 995	536 574		536 574	87.7%
Programme support costs and other	3 968 952	4 850 867	8 819 819	7 861 661	62 558	7 924 219	89.8%
Eliminations		(4 850 867)	(4 850 867)	(4 850 867)		(4 850 867)	100.0%
Total	73 729 215	61 001 004	134 730 219	74 496 099	4 394 355	78 890 454	58.6%

a/ Encumbrance equals a firm commitment for goods and/or services which have not yet been delivered.

Tableau 6. Fonds dépensés et affectés au niveau des pays et des régions, toutes origines de fonds confondues, pour l'année close le 31 décembre 2023 (USD)

Region	Countries	Unified Budget, Results and Accountability Framework			Non-core Funds			Total		
		Expense	Encumbrance a/	Total	Expense	Encumbrance a/	Total	Expense	Encumbrance a/	Total
Asia and Pacific	Regional Support Team, Asia and Pacific	3 630 454	172 134	3 802 588	3 810 142	788 116	4 598 258	7 440 596	960 250	8 400 846
	Bangladesh	460 554	10 761	471 315				460 554	10 761	471 315
	Cambodia	760 096	36 651	796 747				760 096	36 651	796 747
	China	1 604 971	17 342	1 622 313	178 493	12 466	190 959	1 783 463	29 808	1 813 271
	Fiji	97 691	5 463	103 153				97 691	5 463	103 153
	India	691 347	13 958	705 306	419 132	9 585	428 718	1 110 480	23 544	1 134 023
	Indonesia	876 733	19 695	896 428	588 180	28 138	616 318	1 464 913	47 833	1 512 746
	Lao People's Democratic Republic	8 298	3 420	11 717	19 906		19 906	28 203	3 420	31 623
	Myanmar	869 183	1 795	870 977	962 489	55 687	1 018 176	1 831 672	57 481	1 889 153
	Nepal	233 812	17 583	251 396	244 926	22 580	267 506	478 738	40 163	518 901
	Pakistan	776 921	11 248	788 169	121		121	777 042	11 248	788 290
	Papua New Guinea	758 089	100 787	858 877	350 003	166 468	516 471	1 108 092	267 255	1 375 348
	Philippines	331 848	6 788	338 636	135 285		135 285	467 133	6 788	473 921
	Thailand	389 483	3 794	393 276	181 463		181 463	570 945	3 794	574 739
Viet Nam	610 384	13 633	624 017				610 384	13 633	624 017	
Total Asia and Pacific		12 099 864	435 052	12 534 916	6 890 139	1 083 040	7 973 179	18 990 003	1 518 093	20 508 095
East and South Africa	Regional Support Team, East and South Africa	3 349 360	34 891	3 384 251	2 023 124	216 489	2 239 613	5 372 485	251 380	5 623 864
	Angola	967 119	15 213	982 332				967 119	15 213	982 332
	Botswana	829 123	6 325	835 448	20 126	5 292	25 419	849 249	11 618	860 866
	Eritrea		1 256	1 256					1 256	1 256
	eSwatini	458 550	1 794	460 344				458 550	1 794	460 344
	Ethiopia	821 308	5 406	826 714				821 308	5 406	826 714
	Kenya	1 156 926	51 085	1 208 011	373 553	43 713	417 266	1 530 479	94 798	1 625 277
	Lesotho	827 254	6 737	833 991	12 379	130	12 509	839 633	6 867	846 500
	Madagascar (covering Seychelles, Comores, Mauritius)	325 461	7 344	332 805				325 461	7 344	332 805
	Malawi	987 267	3 085	990 353	747 223		747 223	1 734 490	3 085	1 737 576
	Mozambique	840 248	5 915	846 164	569 672	59 089	628 761	1 409 920	65 004	1 474 924
	Namibia	828 253	20 122	848 376	197 034	4 223	201 257	1 025 287	24 345	1 049 633
	Rwanda	466 160	21 546	487 706	127 341	10 443	137 785	593 501	31 989	625 490
	South Africa	1 323 040	19 587	1 342 627	3 403 773	697	3 404 470	4 726 813	20 284	4 747 097
	South Sudan	1 032 190	12 738	1 044 929				1 032 190	12 738	1 044 929
	Tanzania, United Republic of	1 198 031	1 467	1 199 498	214 007	3 847	217 854	1 412 038	5 315	1 417 353
Uganda	1 146 597	27 488	1 174 086	1 575 377	41 937	1 617 314	2 721 974	69 425	2 791 399	
Zambia	1 043 790	1 364	1 045 154	338 631	56 270	394 901	1 382 422	57 634	1 440 055	
Zimbabwe	985 191	12 814	998 005	672 904	515 335	1 188 239	1 658 095	528 149	2 186 244	
Total East and South Africa		18 585 869	256 180	18 842 049	10 275 145	957 465	11 232 610	28 861 014	1 213 645	30 074 659
Europe	Regional Support Team, Europe	1 954 043	10 959	1 965 002	437 151	13	437 164	2 391 195	10 972	2 402 166
	Armenia	125 226	336	125 561	18 999	3 999	22 998	144 225	4 335	148 559
	Belarus	106 653	3 446	110 099	3 000		3 000	109 653	3 446	113 099
	Kazakhstan	472 280	4 483	476 762	312 279		312 279	784 559	4 483	789 041
	Kyrgyzstan	135 180	266	135 446				135 180	266	135 446
	Moldova, Republic of	130 687		130 687	281 471	360	281 831	412 158	360	412 518
	Tajikistan	122 177	2 693	124 870	4 000		4 000	126 177	2 693	128 870
	Ukraine	894 573	7 927	902 500	639 646		639 646	1 534 219	7 927	1 542 146
	Uzbekistan	183 843	6 015	189 858	4 878	30	4 908	188 721	6 045	194 766
	Total Europe		4 124 662	36 124	4 160 786	1 701 424	4 402	1 705 826	5 826 086	40 526

a/ Encumbrance equals a firm commitment for goods and/or services which have not yet been delivered.

Tableau 6 (suite)

Region	Countries	Unified Budget, Results and Accountability Framework			Non-core Funds			Total		
		Expense	Encumbrance a/	Total	Expense	Encumbrance a/	Total	Expense	Encumbrance a/	Total
Latin America and Caribbean	Regional Support Team, Latin America and Caribbean	2 624 407	30 917	2 655 324	821 897	79 368	901 265	3 446 304	110 285	3 556 588
	Argentina	550 677	3 499	554 176	1 500		1 500	552 177	3 499	555 676
	Brazil	766 674	15 959	782 633	104 558		104 558	871 233	15 959	887 192
	Dominican Republic	253 805	3 806	257 611	204 510	1 190	205 700	458 315	4 997	463 311
	El Salvador	160 093	4 412	164 505				160 093	4 412	164 505
	Guatemala	640 838	2 932	643 770	9 000		9 000	649 838	2 932	652 770
	Guyana	257 583	5 347	262 930				257 583	5 347	262 930
	Haiti	856 909	135 231	992 141	718 276	51 746	770 022	1 575 186	186 977	1 762 163
	Jamaica	833 370	18 094	851 464	258 484	12 259	270 743	1 091 854	30 353	1 122 207
	Peru	619 438	2 012	621 451				619 438	2 012	621 451
Venezuela	258 549		258 549	168 740	1 713	170 453	427 289	1 713	429 002	
Total Latin America and Caribbean		7 822 344	222 210	8 044 554	2 286 966	146 276	2 433 242	10 109 310	368 486	10 477 796
Middle East & North Africa	Regional Support Team, Middle East and North Africa	952 089	21 630	973 719	15 250		15 250	967 339	21 630	988 969
	Algeria	157 840	4 302	162 142				157 840	4 302	162 142
	Djibouti	74 305	452	74 757				74 305	452	74 757
	Egypt	147 664	3 032	150 697	260 511	38 838	299 349	408 176	41 870	450 046
	Iran	425 267	171	425 438	12 115		12 115	437 382	171	437 553
	Morocco	432 604	6 347	438 951				432 604	6 347	438 951
	Sudan	172 587	25 996	198 582				172 587	25 996	198 582
	Tunisia	117 673		117 673				117 673		117 673
Total Middle East and North Africa		2 480 029	61 929	2 541 958	287 876	38 838	326 714	2 767 905	100 767	2 868 672
West and Central Africa	Regional Support Team, West and Central Africa	4 016 809	98 040	4 114 849	196 462		196 462	4 213 270	98 040	4 311 310
	Benin	212 004	894	212 898				212 004	894	212 898
	Burkina Faso	722 689	11 936	734 625	10 460		10 460	733 149	11 936	745 085
	Burundi	505 216	45 637	550 853				505 216	45 637	550 853
	Cameroon	895 064	10 428	905 492	99 698	2 621	102 319	994 762	13 049	1 007 811
	Central African Republic	833 608	8 782	842 390	259 217	23 335	282 551	1 092 825	32 117	1 124 941
	Chad	908 086	8 786	916 872	6 325		6 325	914 411	8 786	923 197
	Côte d'Ivoire	1 032 098	29 408	1 061 506	731 959	3 497	735 456	1 764 057	32 905	1 796 962
	Democratic Republic of Congo	2 167 744	22 405	2 190 149	142 288	5 852	148 140	2 310 032	28 257	2 338 289
	Equatorial Guinea	290 302	8 100	298 402				290 302	8 100	298 402
	Gabon	133 645	7 651	141 296				133 645	7 651	141 296
	Gambia	107 141	4 926	112 067				107 141	4 926	112 067
	Ghana	727 935	8 015	735 951	27 131	13 261	40 393	755 067	21 277	776 343
	Guinea	656 984	11 170	668 154				656 984	11 170	668 154
	Liberia	55 391	1 546	56 937				55 391	1 546	56 937
	Mali	1 070 072	3 222	1 073 294	4 562		4 562	1 074 634	3 222	1 077 856
	Mauritania	185 069	4 241	189 309				185 069	4 241	189 309
	Niger	223 079	19 473	242 552				223 079	19 473	242 552
	Nigeria	1 913 772	68 516	1 982 288	149 156	58 733	207 888	2 062 928	127 249	2 190 177
Senegal	197 119	3 310	200 429				197 119	3 310	200 429	
Sierra Leone	545 025	9 118	554 143	14 936		14 936	559 961	9 118	569 079	
Togo	628 219	6 757	634 975				628 219	6 757	634 975	
Total West & Central Africa		18 027 071	392 360	18 419 431	1 642 194	107 298	1 749 492	19 669 265	499 658	20 168 923
Grand Total		63 139 839	1 403 855	64 543 694	23 083 744	2 337 319	25 421 063	86 223 583	3 741 174	89 964 757

a/ Encumbrance equals a firm commitment for goods and/or services which have not yet been delivered.

Tableau 7. Enveloppes allouées par pays en 2023 : détail des fonds virés aux coparrainants dans les pays (USD)

Region	Country	UNHCR	UNICEF	WFP	UNDP	UNFPA	UNODC	ILO	UNESCO	WHO	World Bank	UN Women	Total	
Asia and Pacific	Afghanistan						63 000		7 000				70 000	
	Bangladesh		35 000			35 000	35 000						105 000	
	Cambodia				17 500	21 000	28 000	14 000		21 000		3 500	105 000	
	China				35 000	31 500		38 500	21 000	42 000		31 500	199 500	
	Fiji									35 000			35 000	
	India		98 000		119 000	84 000	70 000	86 800	27 900	98 000		84 100	667 800	
	Indonesia	24 900	42 000		21 000	54 300	74 200	50 000					66 800	333 200
	Lao People's Democratic Republic					56 000	14 000			35 000			105 000	
	Malaysia	35 000					35 000			35 000			105 000	
	Myanmar		44 900	18 900		42 000	39 100		35 000	21 000			200 900	
	Nepal		21 000			17 500		22 700		24 500		19 300	105 000	
	Pakistan		71 400			56 000				38 500	35 000		200 900	
	Papua New Guinea		35 000				35 000			42 000		28 000	140 000	
	Philippines		70 000			73 400	72 800	75 200		75 300			366 700	
	Thailand		28 000			35 000		42 000					105 000	
Timor-Leste						23 500			11 500			35 000		
Viet Nam						35 000	60 900		84 000		21 000	200 900		
Total Asia and Pacific		59 900	445 300	18 900	374 400	490 100	559 100	189 300	129 400	559 300		254 200	3 079 900	
Europe	Belarus		30 400		42 700	17 900	43 400			19 600			154 000	
	Kazakhstan		26 400		12 700	21 000	29 400		21 400	15 100		28 000	154 000	
	Kyrgyzstan		21 000		28 800	37 700	21 000		21 000			24 500	154 000	
	Republic of Moldova		31 500		21 000	31 500	35 000			35 000			154 000	
	Tajikistan		26 300		17 500	27 900	26 300			28 000		28 000	154 000	
	Ukraine	33 300	33 200		33 200	33 200	33 300	33 300	33 300	33 300		33 200	266 000	
	Uzbekistan		30 800		30 800	30 800	30 800			30 800			154 000	
Total Europe		33 300	199 600	0	186 700	200 000	219 200	33 300	42 400	161 800		113 700	1 190 000	
East and South Africa	Angola	21 000	50 100		41 300	66 000				49 100			227 500	
	Botswana		77 000			56 000			42 000	21 000		77 000	273 000	
	Eritrea		10 500							14 000			24 500	
	Eswatini		70 000	38 500	21 000	38 500			10 500	31 500		35 000	245 000	
	Ethiopia	42 000		26 300		15 100	21 000		17 500	140 000		18 100	280 000	
	Kenya	42 000	42 000	42 000	42 000	42 000	42 000	42 000	42 000	42 000	42 000	42 000	420 000	
	Lesotho		70 000	14 000		56 000			31 500	38 500		35 000	245 000	
	Madagascar		31 800	11 200	29 100	24 500		14 000	10 900	32 500			154 000	
	Malawi	38 500	38 600	35 000	35 000	38 500	16 100	25 900	13 900	35 000		56 000	332 500	
	Mozambique		115 500	70 000	119 000	91 000	42 000	91 000	49 000	129 500		63 000	770 000	
	Namibia		52 500	28 000		45 500			28 000	56 000			210 000	
	Rwanda	26 300	24 400	38 500						24 500		82 300	196 000	
	South Africa		175 000		87 500	105 000	70 000	87 500	70 000	140 000		105 000	840 000	
	South Sudan	38 500	24 500	28 000	14 000	17 500	28 000		21 000	14 000		24 500	210 000	
	Uganda	14 700	73 500	35 000	22 400	92 400	28 000	21 000	47 600	42 000		60 900	437 500	
United Republic of Tanzania	14 000	101 500	14 000	80 500	35 000	21 000	70 000	63 000	105 000		56 000	560 000		
Zambia	31 500	52 500		61 600	49 000	41 300	37 100	38 500	52 500	21 000		385 000		
Zimbabwe	10 500	42 000	35 000	27 300	29 400		31 500	35 000	35 000		69 300	315 000		
Total East and South Africa		279 000	1 051 400	415 500	580 700	801 400	309 400	420 000	520 400	1 002 100	21 000	724 100	6 125 000	

Tableau 7 (suite)

Region	Country	UNHCR	UNICEF	WFP	UNDP	UNFPA	UNODC	ILO	UNESCO	WHO	World Bank	UN Women	Total
Latin America and Caribbean	Argentina		9 800		24 500	28 700				63 000			126 000
	Bolivia				2 100	15 400		7 000		26 300			50 800
	Brazil						28 700	57 800	53 900	77 000			217 400
	Chile	24 500								45 500			70 000
	Colombia	16 100		16 100	25 200	37 800				30 800			126 000
	Cuba		28 000			28 000				49 000			105 000
	Dominican Republic		17 000	17 000	17 000	17 000	17 000		17 000	17 000			119 000
	Ecuador		31 500	10 500			31 500			31 500			105 000
	El Salvador		8 800	8 800	8 700	8 700	8 300			7 400		8 800	50 800
	Guatemala		28 000	23 800			31 500			35 700			119 000
	Guyana		9 800			18 200	14 000			14 000			56 000
	Haiti		30 700	14 100	17 400	27 100			25 300	21 900	32 400	20 100	189 000
	Honduras		6 300				7 000			74 200			87 500
	Jamaica		28 000			45 500	35 000			45 500		21 000	175 000
	Nicaragua		41 400				35 600			7 000			84 000
Paraguay					13 300	31 500			25 200			70 000	
Peru		35 000				45 500			24 500			105 000	
Venezuela		68 700				72 400			33 600			174 700	
Total Latin America and Caribbean		40 600	343 000	90 300	171 900	466 300	52 700	83 100	92 800	639 600		49 900	2 030 200
Middle East and North Africa	Algeria	10 500			25 900		35 000						71 400
	Djibouti		14 000	21 000	28 000					42 000			105 000
	Egypt		28 000				49 000			28 000			105 000
	Iran	42 000	28 000		63 000	28 000	28 000			21 000			210 000
	Morocco			9 100	14 000	14 000	24 500		14 000	21 000		7 000	103 600
	Somalia			38 500	28 000	38 500							105 000
	Sudan		14 400		17 500	28 000	29 400			50 700			140 000
	Tunisia			6 300	14 000	18 200	10 500			21 000			70 000
Total Middle East and North Africa		52 500	84 400	74 900	190 400	126 700	176 400		14 000	183 700		7 000	910 000
West and Central Africa	Berlin		35 700	18 200	22 400	21 000				35 700			133 000
	Burkina Faso	14 000	28 000	21 000	18 200	14 000			7 000	21 000			123 200
	Burundi		21 000	10 500			24 500		10 500	28 000		10 500	105 000
	Cameroon	21 000	49 000	21 000	21 000	21 000		21 000	21 000	49 000		21 000	245 000
	Central African Republic	21 000	43 400	25 300	14 000	31 200				24 500		25 400	184 800
	Chad	21 000	72 500	26 600	25 900	21 000				78 000			245 000
	Congo	14 000	46 200	14 000	28 000	14 000			17 500	17 500			151 200
	Cote d'Ivoire		52 500		49 000	24 500	14 000	24 500	21 000	38 500		28 000	252 000
	Democratic Republic of Congo	28 000	35 000	28 000	28 000	21 000			28 000	35 000		07 000	210 000
	Equatorial Guinea		26 300		26 200	26 300				26 200			105 000
	Gabon		49 000			23 800			21 000	39 200			133 000
	Gambia		19 600	3 500	39 900								63 000
	Ghana	24 500	24 500	28 000	35 000			21 000	28 000	49 000			210 000
	Guinea	35 000	28 000	42 000	38 500					10 500			154 000
	Guinea-Bissau	46 900	21 000		24 500					16 800			109 200
	Liberia	24 500		3 500	25 600			14 000	15 100			22 300	105 000
	Mali	34 900	56 000	28 000	35 000	21 000			17 500	17 500			209 900
Mauritania					56 000								56 000
Niger		35 000	35 000						35 000			105 000	
Nigeria		192 600	35 000	35 000	87 400	84 000	70 000	52 500	161 000		52 500	770 000	
Senegal		18 900	19 600		18 900	18 900		18 900	18 900		18 900	133 000	
Sierra Leone		37 800	35 000	35 000	36 400		14 000		36 400		35 000	229 600	
Togo		11 100	3 500	43 400	52 500				22 500			133 000	
Total West and Central Africa		153 900	960 500	397 700	494 500	638 100	116 900	164 500	258 000	760 200		220 600	4 164 900
Grand Total		619 200	3 084 200	997 300	1 998 600	2 722 600	1 433 700	890 200	1 057 000	3 306 700	21 000	1 369 500	17 500 000

[Fin du document]